EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, September 23, 2026

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met with videoconference this day at 4:15 p.m. [ET] to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 9 and 12 of Part 4 of Bill C-31, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025; and, in camera, for consideration of a draft agenda (future business).

Senator Sharon Burey (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Honourable senators, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. My name is Sharon Burey. I'm a senator from Ontario and the deputy chair of this committee.

Before we begin, I would like to ask all senators to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure to always keep your earpiece away from all microphones. Do not touch the microphone. Activation and deactivation will be managed by the console operator.

Finally, please avoid handling your earpiece while your microphone is on. Earpieces should either remain on the ear or be placed on the designated sticker at each seat. Thank you all for your cooperation.

Now I would like to do a round table and have senators introduce themselves.

Senator Martin: Hello and welcome. Senator Martin from B.C.

[*Translation*]

Senator Boudreau: Good afternoon. Victor Boudreau from New Brunswick.

Senator Arnold: Good afternoon. Dawn Arnold, also from New Brunswick.

Senator Petitclerc: Good afternoon. Chantal Petitclerc from Quebec.

[*English*]

Senator Osler: Welcome. Flordeliz (Gigi) Osler, senator for Manitoba.

Senator Muggli: Welcome. Tracy Muggli, Saskatchewan, Treaty 6 territory.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 23 septembre 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 15 (HE), avec vidéoconférence pour examiner la teneur des éléments des sections 9 et 12 de la partie 4 du projet de loi C-31, Loi nº 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025; et, à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

La sénatrice Sharon Burey (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Honorables sénateurs, bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Je m'appelle Sharon Burey. Je suis sénatrice de l'Ontario et vice-présidente du comité.

Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les sénateurs de consulter les cartes sur la table pour connaître les lignes directrices visant à prévenir les incidents liés au retour de son. Veuillez vous assurer de toujours garder votre oreillette éloignée de tous les microphones. Ne les touchez pas. L'activation et la désactivation des microphones seront contrôlées par l'opérateur de console.

Enfin, évitez de manipuler votre oreillette lorsque votre microphone est activé. L'oreillette doit demeurer sur votre oreille ou être déposée sur l'autocollant prévu à cet effet à chaque siège. Merci à tous de votre collaboration.

J'aimerais maintenant faire un tour de table et demander aux sénateurs de se présenter.

La sénatrice Martin : Bonjour et bienvenue. Sénatrice Martin, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

Le sénateur Boudreau : Bonjour. Victor Boudreau, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Arnold : Bonjour. Dawn Arnold, aussi du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Petitclerc : Bonjour. Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Osler : Bienvenue. Flordeliz (Gigi) Osler, sénatrice du Manitoba.

La sénatrice Muggli : Bienvenue. Tracy Muggli, du territoire visé par le Traité nº 6, en Saskatchewan.

The Deputy Chair: Thank you, colleagues. Today, we are studying the subject matter of certain elements contained in Divisions 9 and 12 of Part 4 of Bill C-31, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025. As our study examines the subject matter of these elements, the report of this committee will be made to the Standing Senate Committee on National Finance. The final report on Bill C-31 will be made by the Standing Senate Committee on National Finance to the Senate of Canada.

For our first panel, we will focus on Division 9, which brings amendments to the Canada Labour Code, and Division 12 which amends the Tobacco and Vaping Products Act.

Joining us today, from Employment and Social Development Canada, we welcome Soojin Yu, Senior Director, Strategic Policy and Legislative Reform, Labour Program; and Sébastien St-Arnaud, Manager, Strategic Policy and Legislative Reform, Labour Program. And from Health Canada, we welcome Kendal Weber, Assistant Deputy Minister, Controlled Substances and Cannabis Branch; Tim Appleby, Director, Office of Policy and Strategic Planning, Tobacco Control Directorate, Controlled Substances and Cannabis Branch; and Denise MacGillivray, Director General, Cannabis, Tobacco and Controlled Substances Directorate, Regulatory Operations and Enforcement Branch.

Thank you for joining us today.

We were also scheduled to hear from Maryse Tremblay, Chairperson of the Canada Industrial Relations Board, or CIRB, during the first panel. Unfortunately, she was unable to join us today and sends her regrets. Ms. Tremblay is following the proceedings and has indicated that she will be pleased to respond to any questions that senators may have for the CIRB by providing follow-up responses after the meeting.

For your opening statements, you will have five minutes, followed by questions from committee members.

Ms. Yu, the floor is yours.

[*Translation*]

Soojin Yu, Senior Director, Strategic Policy and Legislative Reform, Labour Program, Employment and Social Development Canada: Good afternoon, everyone. My name is Soojin Yu, and I am a senior director at the Labour Program at Employment and Social Development Canada. I am accompanied by my colleague Sébastien St-Arnaud, Manager at the Labour Program.

La vice-présidente : Merci, chers collègues. Aujourd'hui, nous étudions la teneur de certains éléments des sections 9 et 12 de la partie 4 du projet de loi C-31, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025. Le rapport de notre étude sera présenté au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Le rapport final sur le projet de loi C-31 sera présenté au Sénat du Canada par le Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Avec le premier groupe de témoins, nous nous concentrerons sur la section 9, qui apporte des modifications au Code canadien du travail, et sur la section 12, qui modifie la Loi sur le tabac et les produits de vapotage.

Nous accueillons aujourd'hui, d'Emploi et Développement social Canada, Soojin Yu, directrice principale, Politique stratégique et réforme législative, Programme du travail, et Sébastien St-Arnaud, gestionnaire, Politique stratégique et réforme législative, Programme du travail. De Santé Canada, nous accueillons Kendal Weber, sous-ministre adjointe, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis; Tim Appleby, directeur, Bureau des politiques et de la planification stratégique, Direction de la lutte contre le tabagisme, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis; et Denise MacGillivray, directrice générale, Direction du cannabis, de la lutte au tabagisme et des substances contrôlées, Direction générale des opérations réglementaires et de l'application de la loi.

Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Nous devions également entendre Maryse Tremblay, présidente du Conseil canadien des relations industrielles, ou CCRI, pendant la première partie de la réunion. Malheureusement, elle n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui et vous prie de l'excuser. Mme Tremblay suit les délibérations et a indiqué qu'elle se fera un plaisir de répondre à toutes les questions que les sénateurs pourraient avoir pour le CCRI en fournissant des réponses complémentaires après la réunion.

Vous disposerez de cinq minutes pour vos déclarations liminaires, qui seront suivies des questions des membres du comité.

Madame Yu, vous avez la parole.

[*Français*]

Soojin Yu, directrice principale, Division de la politique stratégique et de la réforme législative, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada : Bonjour, tout le monde. Je suis Soojin Yu, et je suis directrice principale au Programme du travail à Emploi et Développement social Canada. Je suis accompagnée de mon collègue Sébastien St-Arnaud qui est gestionnaire au Programme.

We are responsible for Part III of the Canada Labour Code, which establishes minimum working conditions for employees in the federally regulated private sector.

This proposal would affect federally regulated private sector employees, who represent about 6% of Canadian employees. They work in select industries, such as banking, telecommunications and inter-provincial and international transportation, such as air and rail.

Division 9 proposes to amend the Canada Labour Code to prohibit non-compete clauses under limited circumstances.

[*English*]

Division 9 proposes to amend the Canada Labour Code to prohibit non-compete clauses, except under certain circumstances. Non-compete clauses are clauses in employment contracts that people hold now, which forbid employees from working for a competing employer or from starting their own competing business after their employment ends.

Why would we do that? It is expected to strengthen competition, promote labour mobility and protect and empower workers to move to better-paying jobs more freely.

According to recent findings from the Organisation for Economic Co-operation and Development, or OECD, about 30% to 40% of private sector workers in Canada are subject to non-compete clauses, and their use seems to be increasing, not only for high-paying jobs but also for lower-skilled jobs and even for contract workers.

Our proposal follows a growing number of international jurisdictions, such as the United Kingdom, Australia and certain U.S. states, which have already restricted the use of non-compete clauses or are taking steps to do so.

Closer to home, our proposal draws from Ontario, which has prohibited non-compete agreements since 2021, but we have made some adjustments to their model following our consultations with employers and employees in January 2026.

I can get into the details a little bit. The main challenge, actually, in drafting this legislation was to determine instances where the use of non-compete clauses is actually justified, so the bill prohibits it, except for the following two cases: one, a narrow list of senior executives, such as CEOs, CFOs and COOs; and, two, employees who sell their business and become the employee of the buyer. Those exemptions are supposed to

Nous sommes responsables de la Partie III du Code canadien du travail, qui établit les conditions minimales de travail pour les employés du secteur privé sous réglementation fédérale.

Cette proposition viserait seulement les employés sous réglementation fédérale, ce qui représente environ 6 % des employés canadiens. Ils travaillent dans certains secteurs, comme les banques, les télécommunications, ainsi que le transport interprovincial et international, dont le transport aérien et ferroviaire.

La section IX propose de modifier le Code canadien du travail afin d'interdire les clauses de non-concurrence, sauf dans des circonstances limitées.

[*Traduction*]

La section 9 propose de modifier le Code canadien du travail afin d'interdire les clauses de non-concurrence, sauf dans des circonstances limitées. Les clauses de non-concurrence sont des clauses dans les contrats de travail qui interdisent aux employés de travailler pour un employeur concurrent ou de démarrer leur propre entreprise concurrente après la fin de leur relation de travail.

Pourquoi une telle mesure? On s'attend à ce qu'elle renforce la concurrence, favorise la mobilité de la main-d'œuvre, protège les travailleurs et leur donne les moyens d'accéder plus librement à des emplois mieux rémunérés.

Selon les récentes conclusions de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, environ 30 à 40 % des travailleurs du secteur privé au Canada sont assujettis à des clauses de non-concurrence, et leur prévalence semble augmenter, non seulement pour des emplois bien rémunérés, mais aussi pour des emplois peu qualifiés et même pour des travailleurs contractuels.

Notre proposition suit l'exemple d'un nombre croissant d'administrations, comme le Royaume-Uni, l'Australie et certains États américains, qui ont déjà restreint l'utilisation des clauses de non-concurrence ou qui prennent des mesures en ce sens.

Plus près de chez nous, la proposition s'inspire de l'interdiction des clauses de non-concurrence en place en Ontario depuis 2021, mais nous avons apporté certains ajustements à son modèle à la suite de consultations avec les employeurs et les employés en janvier 2026.

Je peux entrer un peu dans les détails. En fait, le principal défi de la rédaction de ce projet de loi était de déterminer les cas où le recours aux clauses de non-concurrence est réellement justifié, de sorte que le projet de loi interdit ce recours, à l'exception des deux cas suivants : premièrement, pour une liste restreinte de cadres supérieurs, comme les premiers dirigeants, les directeurs financiers et les directeurs des opérations; et deuxièmement,

protect legitimate business interests and are aligned closely with the Ontario model.

Other than those exemptions, the bill contains a number of what I would consider usual provisions. There are regulation-making authorities to adjust the exemptions going forward. Whenever we make an amendment to the Canada Labour Code, we make sure that an employee is protected from reprisals at their place of employment.

For example, if you refuse to sign a non-compete clause — if this bill receives Royal Assent — and the employer wants to demote you or penalize you in some way, then they would be entitled to our existing compliance and enforcement regime, where they could put in a complaint and we would follow up and be able to use our range of enforcement tools, such as penalties and public naming, et cetera.

Finally, the coming into force would be on a day to be fixed by order of the Governor-in-Council. Upon the coming into force, new non-compete clauses would be prohibited. The existing ones would become void and unenforceable after a transition period of one year.

To be clear, employers with existing employment contracts with this clause would not have to do anything. They don't have to amend it or anything. Those non-compete clauses would just become void and unenforceable.

Those are all the details I have.

[*Translation*]

We would be happy to answer any questions you may have.

[*English*]

The Deputy Chair: Thank you so much, Ms. Yu.

Ms. Weber, you have the floor.

[*Translation*]

Kendal Weber, Assistant Deputy Minister, Controlled Substances and Cannabis Branch, Health Canada: Thank you, Madam Deputy Chair.

Good afternoon, honourable members. I appreciate the opportunity to be here before the committee today.

My name is Kendal Weber, and I am the Assistant Deputy Minister of the Controlled Substances and Cannabis Branch at Health Canada.

pour les employés qui vendent leur entreprise et deviennent les employés de l'acheteur. Ces exemptions visent à protéger les intérêts commerciaux légitimes et sont étroitement alignées sur le modèle ontarien.

Outre ces exemptions, le projet de loi contient un certain nombre de dispositions que je dirais habituelles. Il y a des autorités réglementaires pour ajuster les exemptions à l'avenir. Chaque fois que nous apportons une modification au Code canadien du travail, nous nous assurons qu'un employé est protégé contre les représailles sur son lieu de travail.

Par exemple, si vous refusiez de signer une clause de non-concurrence — dans le cas où le projet de loi recevait la sanction royale — et que l'employeur souhaitait vous rétrograder ou vous pénaliser d'une manière ou d'une autre, vous auriez alors accès à notre régime de conformité et d'application de la loi. Vous pourriez déposer une plainte, et nous ferions un suivi et serions en mesure d'utiliser notre éventail d'outils d'application de la loi, tels que les sanctions et la divulgation publique, etc.

Enfin, l'entrée en vigueur aurait lieu à une date fixée par décret du gouverneur en conseil. Dès l'entrée en vigueur, les nouvelles clauses de non-concurrence seraient interdites. Les dispositions existantes deviendraient caduques et inapplicables après une période de transition d'un an.

Pour être claire, les employeurs qui ont déjà des contrats d'emploi n'auraient rien à faire. Ils n'auraient pas à les modifier ou faire autre chose. Les dispositions de non-concurrence deviendraient tout simplement caduques et inapplicables.

Ce sont là tous les détails dont je dispose.

[*Français*]

Nous serons heureux de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Merci beaucoup, madame Yu.

Madame Weber, vous avez la parole.

[*Français*]

Kendal Weber, sous-ministre adjointe, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis, Santé Canada : Merci, madame la vice-présidente.

Mesdames et messieurs les membres du comité, je suis heureuse d'avoir l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je m'appelle Kendal Weber, je suis sous-ministre adjointe à la Direction générale des substances contrôlées et du cannabis de Santé Canada.

I am pleased to provide an overview of the government's proposed amendments to the Tobacco and Vaping Products Act, the TVPA, in Bill C-31.

The amendments proposed today would extend the mandatory legislative review timeline for the TVPA from two years to five years, supporting a more effective, in-depth review process. At the same time, they would provide an opportunity to strengthen the legislative review process itself.

Before I go into more detail about the proposed amendments and the rationale behind them, I would like to highlight the significant progress Canada has made in reducing tobacco use.

[*English*]

In 2018, the former Tobacco Act was amended to become the Tobacco and Vaping Products Act, or TVPA. Alongside provincial and territorial legislation, policies and programs, the TVPA helps protect Canadians from tobacco-related disease and death while also protecting youth and people who do not use tobacco from the harms of tobacco and vaping products.

Today, Canada's smoking rates are among the lowest in the world and continue to decline. In 2024, 11% of Canadian adults reported smoking, while less than 1% of youth smoked daily. Reducing tobacco use to less than 5% by 2035 — which is our target under Canada's Tobacco Strategy — was once considered an aspirational goal. This goal is now within reach.

While these results are encouraging, the harms of tobacco and nicotine addiction continue to impact families and communities across the country. The legislative review requirement in the act is a very helpful tool — one that is used in a number of different pieces of legislation.

The TVPA currently mandates periodic legislative reviews on a two-year cycle. Following each review, a report is tabled in both houses of Parliament. The first two reviews of the TVPA, tabled in Parliament in 2022 and 2024, concluded that progress has been made toward achieving the act's purpose and its vaping-related and tobacco-related objectives.

The third report, most recently completed and tabled in May 2026, further identified opportunities to strengthen compliance and enforcement of the act. The government has made progress on key areas identified through the first two reviews, and we continue to build on that work. This includes advancing an initiative to recover federal costs associated with tobacco-related activities and shifting those costs to tobacco companies.

Je suis heureuse de vous donner un aperçu des modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur le tabac et les produits de vapotage, ou la LTPV, par l'entremise du projet de loi C-31.

Les modifications proposées aujourd'hui feraient passer de deux à cinq ans la période d'examen législatif obligatoire de la LTPV, ce qui favoriserait un processus d'examen plus efficace et approfondi. De plus, ces modifications permettraient de renforcer le processus d'examen législatif lui-même.

Avant d'entrer plus dans les détails des modifications proposées et ce qui les justifie, j'aimerais souligner les progrès importants réalisés par le Canada en matière de réduction du tabagisme.

[*Traduction*]

En 2018, l'ancienne Loi sur le tabac a été modifiée pour devenir la Loi sur le tabac et les produits de vapotage, la LTPV. Avec les lois, politiques et programmes provinciaux et territoriaux, la LTPV aide à protéger la population canadienne des maladies et des décès liés au tabagisme. De plus, elle protège les jeunes et les personnes qui ne consomment pas de tabac contre les méfaits des produits du tabac et de vapotage.

Aujourd'hui, les taux de tabagisme au Canada sont parmi les plus bas au monde et ils continuent de diminuer. En 2024, 11 % des adultes canadiens ont déclaré fumer, tandis que moins de 1 % des jeunes fumaient chaque jour. Réduire le tabagisme à moins de 5 % d'ici 2035 — ce qui est notre objectif dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le tabac — était autrefois considéré comme un objectif ambitieux.

Bien que ces résultats soient encourageants, les méfaits du tabac et de la dépendance à la nicotine continuent d'avoir des répercussions sur les familles et les collectivités partout au pays. L'exigence d'examen législatif prévue par la Loi constitue un outil utile. Cet outil se retrouve également dans plusieurs autres textes législatifs.

La LTPV exige actuellement des examens législatifs périodiques aux deux ans. À la suite de chaque examen, un rapport est déposé devant les chambres du Parlement. Les deux premiers examens de la Loi déposés devant le Parlement en 2022 et en 2024 ont conclu que des progrès avaient été accomplis dans l'atteinte de l'objectif de la Loi, ainsi que de ceux du volet du vapotage et du volet du tabac.

Le troisième rapport, qui vient d'être achevé et déposé en mai 2026, a cerné des possibilités de renforcer la conformité et l'application de la loi. Le gouvernement a réalisé des progrès dans les domaines clés identifiés lors des deux premiers examens, et nous continuons de tirer parti de ces travaux. Cela comprend la réalisation d'une initiative visant à recouvrer les frais fédéraux associés aux activités liées au tabac grâce au transfert de ces frais aux compagnies de tabac.

We have also introduced regulatory measures to protect youth and people who do not use tobacco and have shared updated resources to support people who want to quit tobacco and vaping products.

After undertaking three reviews of the TVPA, it has become clear that a two-year review cycle presents challenges for examining complex issues in sufficient depth and for conducting meaningful engagement, particularly with Indigenous Peoples. More time between reviews would support broader and deeper participation from individuals, communities and organizations most affected by tobacco-related harms.

A five-year review cycle would also provide more time for scientific evidence, data and studies to emerge and be evaluated, and it would strengthen the evidence base informing future reviews and support more robust policy discussions.

Importantly, a longer review period would allow for a more meaningful assessment of how previous recommendations have been implemented and what impact they've had. And parliamentarians would be provided with a more complete picture and more time to consider the outcomes of the review process.

The proposed amendments would also align the TVPA review with over a dozen other federal acts and support greater efficiency and lower administrative costs. This reflects the government's commitment to spend less on government operations.

In summary, these amendments would support a more inclusive, comprehensive and evidence-informed review process that would allow for deeper engagement, particularly with Indigenous Peoples, and more time to consider emerging evidence and a stronger assessment of the impact of previous recommendations.

[*Translation*]

Thank you.

[*English*]

The Deputy Chair: Thank you, Ms. Weber.

I would like to note that our chair has arrived. Welcome, Senator Moodie. We will now proceed to questions from committee members.

Senator Martin: Thank you for your presentations. Due to my limited time, I will focus my questions to Health Canada.

Nous avons également mis en place des mesures réglementaires pour mieux protéger les jeunes et les personnes qui ne consomment pas de tabac, et nous avons transmis des ressources à jour afin d'aider les gens qui veulent cesser de fumer et de vapoter.

Après trois examens de la LTPV, il est devenu évident qu'un cycle d'examen de deux ans rend difficiles l'examen des enjeux complexes et l'atteinte d'une mobilisation significative, en particulier auprès des peuples autochtones. Un intervalle plus long entre les examens favoriserait une participation élargie et plus poussée des personnes, des communautés et des organisations les plus touchées par les méfaits du tabagisme.

Un cycle d'examen quinquennal donnerait également plus de temps pour que les études, les données et les preuves scientifiques émergent et soient évaluées. Cela renforcerait le fondement de données probantes qui éclairerait les futurs examens et appuierait des discussions stratégiques robustes.

Il est important de noter qu'une période d'examen plus longue permettrait une évaluation plus significative de la façon dont les recommandations précédentes ont été mises en œuvre et de leurs conséquences. Les parlementaires obtiendraient une image plus complète et davantage de temps pour examiner les résultats du processus d'examen.

Les modifications proposées harmoniseraient également l'examen de cette loi avec plus d'une douzaine de lois fédérales, favoriseraient une plus grande efficacité et abaisseraient les coûts administratifs. Cela témoigne de l'engagement du gouvernement à dépenser moins pour les activités gouvernementales.

En résumé, ces modifications appuieraient un processus d'examen inclusif, exhaustif et fondé sur des données probantes. Elles permettraient une mobilisation approfondie, en particulier auprès des peuples autochtones, donneraient plus de temps pour examiner les nouvelles données probantes et fourniraient une évaluation plus solide de l'incidence des recommandations précédentes.

[*Français*]

Merci.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Merci, madame Weber.

Je tiens à souligner que notre présidente est arrivée. Bienvenue, sénatrice Moodie. Nous allons maintenant passer aux questions des membres du comité.

La sénatrice Martin : Je vous remercie de vos exposés. En raison du peu de temps dont je dispose, je vais poser mes questions à Santé Canada.

I recall the legislation to regulate vaping in Canada. I heard all of the arguments as to why we needed to regulate it, as it would be one way to reduce smoking and protect youth, et cetera. My husband is an educator in an alternative secondary school. I, too, have many friends there because I came from that sector, so I know that legalizing vaping has led to a lot of issues. I hear why you're looking at extending it to five years from two years, but I have quite a few concerns about that.

You mentioned Indigenous Peoples, focusing on some of the harms to those communities. Could you tell me the stakeholders that your department consulted specifically about extending the statutory review cycle? I'm thinking about educators who are on the front lines confronting the issues around vaping products.

Ms. Weber: Thank you for the question.

I think the most important thing to state is that the legislative review does not restrict when we can take action. We have shown numerous times that we can implement regulations and put measures in place before a legislative review is done. I can give you examples. I know you have limited time, so I won't get into that. I'll answer your question. If you want to come back to it, I can provide examples of four different regulatory packages we put in place before we did our first legislative review. A review is not required to make changes or to take efforts.

We haven't specifically consulted on the changing, but what we have heard — and I have done four legislative reviews in the past five years, including the Cannabis Act — is the speed at which a two-year cycle has to move does not allow time for stakeholders to have meaningful engagement. It's in and out with a consultation document and a few quick conversations. We look at the evidence we have in front of us, we put together the report, we table it and we're off and running on the next cycle.

We heard feedback throughout our consultations. We posted our reports online and also whom we consulted with — we have the full list online. They have said to us, "The speed at which you go is so fast that it's not meaningful," and the time allowed for actual implementation is limited.

Senator Martin: I understand from your standpoint, but I also know the industry is evolving very quickly. Five years ago, disposable vapes with massive puff counts and high nicotine concentrations barely existed in Canada. If Parliament passes Division 12, the next legislative review checkpoint may not occur until 2031.

Je me souviens de la loi visant à réglementer le vapotage au Canada. J'ai entendu tous les arguments expliquant pourquoi nous devions le réglementer, car il allait constituer un moyen de réduire le tabagisme et de protéger les jeunes, et cetera. Mon mari est enseignant dans une école secondaire alternative. Moi aussi, j'ai beaucoup d'amis là-bas, parce que je viens de ce secteur, donc je sais que la légalisation du vapotage a entraîné beaucoup de problèmes. Je comprends pourquoi vous envisagez de faire passer la période de deux ans à cinq ans, mais j'ai quelques préoccupations à ce sujet.

Vous avez mentionné les peuples autochtones, en mettant l'accent sur certains des préjudices causés à ces communautés. Pourriez-vous me dire quels intervenants votre ministère a consultés précisément au sujet de l'allongement du cycle d'examen prévu par la loi? Je pense aux enseignants qui sont en première ligne et font face aux problèmes liés aux produits de vapotage.

Mme Weber : Je vous remercie de la question.

Je pense que le point le plus important à souligner est que l'examen législatif ne limite pas le moment où nous pouvons agir. Nous avons démontré à maintes reprises que nous pouvons mettre en œuvre des règlements et des mesures avant même qu'un examen législatif ne soit achevé. Je pourrais vous donner des exemples. Je sais que votre temps est limité, je ne m'étendrai donc pas sur cet aspect. Je vais répondre à votre question. Si vous souhaitez y revenir, je peux vous citer quatre séries de mesures réglementaires que nous avons mises en place avant même le premier examen législatif. Il n'est pas nécessaire de procéder à un examen pour apporter des changements ou prendre des initiatives.

Nous n'avons pas mené de consultations précises sur ce changement, mais ce que nous avons constaté — et j'ai effectué quatre examens législatifs au cours des cinq dernières années, y compris celui de la Loi sur le cannabis —, c'est que le rythme imposé par un cycle de deux ans ne donne pas le temps aux parties prenantes de participer de manière significative. Tout se résume à la diffusion d'un document de consultation et à quelques échanges rapides. Puis, nous examinons les éléments dont nous disposons, nous rédigeons le rapport, nous le déposons, et nous lançons tout de suite le cycle suivant.

Nous avons entendu des commentaires tout au long de nos consultations. Nous avons publié nos rapports en ligne, ainsi que la liste complète des personnes consultées. Elles nous ont dit que ça allait trop vite pour être significatif et que le temps alloué à la mise en œuvre réelle était trop limité.

La sénatrice Martin : Je comprends votre point de vue, mais je sais aussi que ce secteur évolue très rapidement. Il y a cinq ans, il n'y avait presque pas de vapoteuses jetables offrant un nombre considérable de bouffées et une forte concentration de nicotine au Canada. Si le Parlement adopte la section 12, le prochain examen législatif pourrait ne pas avoir lieu avant 2031.

How can Health Canada guarantee to this committee that it can successfully protect Canadian youth from an entirely new generation of unregulated product formats and industry tactics over a five-year blackout window?

Ms. Weber: It's not a blackout. A legislative review is a requirement in legislation to review the legislation. You can move legislative amendments throughout that period at any time, and we've done that.

Two years ago, when we were at this committee, we advanced legislation to charge the tobacco companies user fees so that we could recover the costs. We didn't have to wait for a legislative review. A legislative review does not give us entry into Parliament to advance a legislative change. It requires us to look at the legislation, and it states how progress is being made. Should there be a need to take action on disposables or retail or whatever the issue may be, that can happen at any time through a piece of legislation introduced either in the Senate or in the House. It could be a private member's bill or a government bill. It can come in any form. It's not a blackout for five years. We can take action at any point.

Senator Martin: Through legislation, we could address some of those issues. Are there other safeguards that would be put in place to ensure that emerging risks involving tobacco and vaping products are identified, publicly reported and addressed promptly rather than waiting between these reviews?

Five years is a long time. I'm concerned about many potential issues that we would have to tackle. There are legislative approaches, but are there other safeguards in place now or that will be put into place as a result of adopting this division within Bill C-31?

Ms. Weber: We engage with stakeholders at all times. We will engage on the regulatory amendments that we may be moving. When we publish data around youth and adult smoking or vaping, we will share that information and hear feedback. There are opportunities annually for stakeholders to provide input into budget bills. There are a number of opportunities for them to come forward, for sure. We can also move regulations. It doesn't have to be legislation.

Senator Osler: Thank you to all the witnesses for being here today. My questions will follow up on Senator Martin's questions. It's to Health Canada on Division 12 of Part 4 of Bill C-31.

Comment Santé Canada peut-il garantir au comité qu'il réussira à protéger les jeunes Canadiens contre une toute nouvelle génération de produits non réglementés et de tactiques du secteur pendant une période sans surveillance de cinq ans?

Mme Weber : Il ne s'agit pas d'une période sans surveillance. Un examen législatif est une exigence prévue par la loi pour examiner la loi. On peut proposer des amendements législatifs en tout temps durant cette période, et c'est ce que nous avons fait.

Il y a deux ans, devant ce comité, nous avons présenté un projet de loi visant à imposer des frais d'utilisation aux compagnies de tabac afin que nous puissions récupérer les coûts engagés. Nous n'avons pas eu à attendre un examen législatif. Un examen législatif ne nous donne pas automatiquement accès au Parlement pour proposer des changements. Il nous oblige à examiner la loi et il fait état des progrès réalisés. S'il est nécessaire de prendre des mesures concernant des produits jetables, la vente au détail ou tout autre problème, cela peut se faire à tout moment au moyen d'un projet de loi présenté au Sénat ou à la Chambre. Il peut s'agir d'un projet de loi d'initiative parlementaire ou d'un projet de loi d'initiative ministérielle. Cela peut prendre n'importe quelle forme. Il n'y aura pas période sans surveillance pendant cinq ans. Nous pouvons agir à tout moment.

La sénatrice Martin : Nous pourrions régler certains problèmes par voie législative. Y a-t-il d'autres mesures de protection qui pourraient être mises en place pour veiller à ce que les risques émergents liés au tabac et aux produits de vapotage soient identifiés, rendus publics et traités rapidement, plutôt que d'attendre le prochain examen?

Cinq ans, c'est long. Je suis préoccupée par de nombreux problèmes potentiels auxquels nous pourrions faire face. Il existe des mesures législatives, mais y a-t-il d'autres mesures de protection en place actuellement ou qui seront mises en place à la suite de l'adoption de cette section du projet de loi C-31?

Mme Weber : Nous consultons en permanence les parties prenantes. Nous discuterons des modifications réglementaires que nous pourrions proposer. Lorsque nous publions des données sur le tabagisme ou le vapotage chez les jeunes et les adultes, nous communiquons ces informations et recueillons des commentaires. Chaque année, les parties prenantes ont l'occasion de donner leur avis sur les projets de loi d'exécution du budget. Elles ont assurément un certain nombre d'occasions de se faire entendre. Nous pouvons également prendre des règlements. Il n'est pas nécessaire de passer par une loi.

La sénatrice Osler : Merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui. Mes questions feront suite à celles de la sénatrice Martin. Elle s'adresse à Santé Canada et porte sur la section 12 de la partie 4 du projet de loi C-31.

What data is the government using to support reducing the frequency of the reviews of the Tobacco and Vaping Products Act from every two years to every five years? I'm asking this with a health lens, recognizing the rapidly changing usage of tobacco and nicotine in youth.

The Canadian Paediatric Society, or CPS, recommends that if there are challenges with the review being every two years, then it should be done every three years. The society noted a survey of students in Grades 7 to 12. The percentage of students who reported smoking e-cigarettes in the past 30 days has quadrupled in just four years.

Again, in the face of rapidly changing rates of tobacco and nicotine use in youth, what data are you using to support reducing the frequency from every two years to every five years?

Ms. Weber: That's a great question. Thank you for that question.

It's first-hand interactions with stakeholders. Like I said, we've conducted three of these legislative reviews, and we've heard back from stakeholders, not the CPS. I think their point is very interesting and valid, but we did hear from Indigenous communities and Indigenous people that we were rushing, if you will, to complete our consultations to meet the two-year cycle.

The feedback and the experience that we have had from three legislative reviews of the Tobacco and Vaping Products Act and also one legislative review of the Cannabis Act — for the Cannabis Act, it is a one-time review done once after five years. Regarding once every two years, we are not aware of another legislation where it happens that frequently, but your point about the evolution is important.

I want to come back to the point I was making. In 2020, we moved regulations related to promotions and restrictions around where promotions could be done so that youth cannot see them. We moved regulations around warnings on vaping products so that there was a warning about nicotine addiction, which was a separate regulatory package. We moved another regulatory package to limit the amount of nicotine to 20 milligrams per millilitre in a vaping product. That was a third package. All of those regulatory packages moved quickly and without a legislative review. The review came after that, and it assessed how we were doing, and then another review came two years later.

Quelles données le gouvernement utilise-t-il pour expliquer la réduction de la fréquence des examens de la Loi sur le tabac et les produits de vapotage de deux ans à cinq ans? Je pose la question sous l'angle de la santé, compte tenu de l'évolution rapide de la consommation de tabac et de nicotine chez les jeunes.

La Société canadienne de pédiatrie recommande que, si faire un examen tous les deux ans pose problème, qu'on le fasse alors tous les trois ans. La Société a fait état d'une enquête menée auprès d'élèves de la 7e à la 12e année. Le pourcentage d'élèves ayant déclaré avoir fumé des cigarettes électroniques au cours des 30 derniers jours a quadruplé en seulement quatre ans.

Une fois encore, compte tenu de l'évolution rapide des taux de consommation de tabac et de nicotine chez les jeunes, sur quelles données vous appuyez-vous pour justifier la réduction de la fréquence de tous les deux ans à tous les cinq ans?

Mme Weber : C'est une excellente question. Je vous remercie de la question.

Cela découle d'échanges directs avec les intervenants. Comme je l'ai dit, nous avons mené trois de ces examens législatifs, et nous avons reçu des observations des intervenants et non de la SCP. J'estime que son point de vue est à la fois très intéressant et pertinent, mais selon les commentaires des Autochtones et des communautés autochtones, nous menions nos consultations à la hâte, pour ainsi dire, afin de respecter le cycle de deux ans.

Cela découle de notre expérience et des observations reçues lors des trois examens législatifs de la Loi sur le tabac et les produits de vapotage et de notre seul examen législatif de la Loi sur le cannabis, qui prévoit un examen aux cinq ans. Quant à un examen aux deux ans, nous n'avons pas connaissance d'une autre mesure législative exigeant la tenue d'un examen aussi fréquemment, mais votre commentaire concernant l'évolution est important.

J'aimerais revenir au point que j'ai soulevé plus tôt. En 2020, nous avons modifié le Règlement sur la promotion des produits de vapotage, notamment les interdictions de visibilité pour les jeunes. Nous avons également adopté des règlements relatifs aux avertissements sur les produits de vapotage afin d'inclure un avertissement sur la dépendance à la nicotine, ce qui était un ensemble de règlements distinct. En outre, nous avons adopté un autre ensemble de règlements visant à limiter la teneur en nicotine des produits de vapotage à 20 milligrammes par millilitre. Il s'agissait d'un troisième ensemble de règlements. Tous ces règlements ont été adoptés rapidement, sans examen législatif. L'examen a eu lieu après coup et a permis d'évaluer nos progrès. Ensuite, un autre examen a eu lieu deux ans plus tard.

The room that the five years gives us is to dig into complex policy issues, to conduct in-depth consultations and then to also take actions on previous reviews.

Senator Osler: The survey took place between 2014-15 and 2018-19 — in fact, it's even older numbers. You mentioned first-hand interactions with stakeholders and anecdotal, qualitative evidence.

Do you have quantitative numbers from 2019 that perhaps show usage is decreasing in youth and that some of the changes you've made have made an impact on those self-reported numbers?

Ms. Weber: I do, if you give me a second. After the TVPA came into force, we did see youth vaping increase significantly. It doubled. Then measures were taken, and we saw it stabilize. Just recently, in 2024, we saw youth numbers come down. We do have data. We have two surveys that we use. I will just take a second to find it unless you have it quickly, Mr. Appleby.

Tim Appleby, Director, Office of Policy and Strategic Planning, Tobacco Control Directorate, Controlled Substances and Cannabis Branch, Health Canada: Sure, I can speak to that.

Ms. Weber: I'll turn to Mr. Appleby on the Canadian Health Survey on Children and Youth data. Thank you.

Mr. Appleby: The Canadian Health Survey on Children and Youth surveys those who are 12 to 17 years of age and living in the provinces. Findings from this survey show a decline in vaping over time among youth aged 12 to 17 years old from 13.1% in 2019 to 5.8% in 2024. There is also the Canadian Student Alcohol and Drugs Survey, which is a survey of students in Grades 7 to 12 attending public, private and Catholic schools in the 10 provinces. Findings from this survey found that vaping among students increased from 6.5% in 2014-15 to 20.2% in 2018-19, which is what you were speaking to, but it found that it then declined from 20.2% to 15.5%.

Across recent surveys of both, we have seen a decline.

Senator Moodie: I have three questions.

La période de cinq ans nous permet de mener un examen approfondi de politiques complexes, des consultations approfondies, puis de mettre en œuvre les mesures découlant des examens précédents.

La sénatrice Osler : L'enquête a été menée entre 2014-2015 et 2018-2019; en réalité, ces données sont même encore plus anciennes. Vous avez mentionné des échanges directs avec les intervenants et des données anecdotiques et qualitatives.

Avez-vous des données quantitatives pour 2019 qui pourraient montrer une diminution de la consommation chez les jeunes et qui démontreraient que certaines des modifications que vous avez apportées ont eu une incidence sur les chiffres autodéclarés?

Mme Weber : J'ai cela, si vous me donnez un instant. Après l'entrée en vigueur de la LTPV, nous avons effectivement constaté une augmentation significative du vapotage chez les jeunes. Cela avait doublé. Puis, des mesures ont été prises, et cela s'est stabilisé. Tout récemment, en 2024, nous avons constaté une baisse chez les jeunes. Nous avons des données grâce à deux enquêtes. Laissez-moi un instant pour les retrouver... à moins que vous ne les ayez sous la main, monsieur Appleby.

Tim Appleby, directeur, Bureau des politiques relatives au tabac et au vapotage et de la planification stratégique, Direction de la lutte contre le tabagisme, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis, Santé Canada : Certainement, je peux en parler.

Mme Weber : Je vais laisser la parole à M. Appleby pour qu'il présente les données de l'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes. Je vous remercie.

M. Appleby : L'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes a été menée auprès des jeunes âgés de 12 à 17 ans qui résident dans les provinces. Les résultats de cette enquête montrent une baisse progressive de la pratique du vapotage chez les jeunes de 12 à 17 ans, passant de 13,1 % en 2019 à 5,8 % en 2024. Il y a également l'Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues chez les élèves, menée auprès des élèves de la 5e à la 12e année fréquentant des établissements publics, privés et catholiques dans les 10 provinces. Les résultats de cette enquête ont révélé que le vapotage chez les élèves avait augmenté, passant de 6,5 % en 2014-2015 à 20,2 % en 2018-2019 — la période dont vous parliez —, mais révèlent également une baisse par la suite, passant de 20,2 % à 15,5 %.

Les résultats des deux dernières enquêtes menées sur ces deux points nous ont permis de constater une baisse.

La sénatrice Moodie : J'ai trois questions.

Did you consider the Canadian Paediatric Society recommendation for three years? Specifically, have you looked at it? What are the arguments against it, if you did look at it specifically?

Second, you spoke about and reflected that you've heard from Indigenous communities regarding their reactions to the very short timeline and the apparent rushed consultation. Whom did you hear this from exactly? Which communities did you speak to?

My third question has to do with the three amendments you have made to the vaping rules — the regulatory packages — where you talked about the nicotine limitations and other things. How are you looking at those? What is the starting point for their review, or are they all going to be reviewed at the next incremental five-year period, which means you have things starting at different stages with different timelines? At the next five-year opportunity, are you going to look at all of those changes that have occurred subsequent to the original legislation, or is day one the day that the changes occurred and then it's five years later when you look at it?

We're trying to understand the interval during which you will assess. If some of those intervals are three years, what's the difference?

Ms. Weber: Great questions.

On the first question, I did not receive the information from the Canadian Paediatric Society until recently. However, it is something we did look at: Do we go to 3 years, 5 years, 7 years or 10 years? I think the Official Languages Act is 10 years, and I think the Pest Control Products Act is 7 years. I can name five more at five years, and we know we are the only one at two years.

We did look to see if other pieces of legislation are in the two-year to three-year space.

Similar to our experience, when they come through for discussion at committees about legislative review, it's been recognized that the speed at which you go through these reviews does not leave adequate time for consultation, for policy discussions of complex issues and for follow-up to implement any changes.

Therefore, we did look at 2 years, 3 years, 5 years, 7 years and 10 years, and we considered cyclical versus one-time. We went back to Hansard, and we went back to the discussion that happened in 2017-18 at this committee. At that time, it was understood that it would happen for the first two, and then it said it was not set in stone and would likely be reset later down the road.

Avez-vous pris en compte la recommandation de la Société canadienne de pédiatrie concernant les trois ans? Plus précisément, en avez-vous pris connaissance? Quels sont les arguments contre, si vous l'avez vraiment examinée?

Deuxièmement, vous avez parlé des réactions des communautés autochtones au sujet du calendrier très court et des consultations qui semblent menées à la hâte. De qui viennent ces commentaires, exactement? Quelles communautés avez-vous consultées?

Ma troisième question porte sur les trois modifications que vous avez apportées à la réglementation sur le vapotage. Je parle des ensembles de règlements. Vous avez notamment mentionné les limites pour la teneur en nicotine. Comment cela fonctionne-t-il? Quel est le point de départ d'un examen de la réglementation? Examinerez-vous tous les règlements au terme de la prochaine période de cinq ans, de sorte que chaque examen aura lieu à des stades différents ayant son propre calendrier? Lors du prochain examen quinquennal, examinerez-vous l'ensemble des modifications apportées depuis l'adoption de la mesure législative initiale, ou commencerez-vous cinq ans après la date des modifications?

Nous essayons de connaître la durée de l'intervalle entre les examens. S'il s'agit de trois ans, dans certains cas, quelle est la différence?

Mme Weber : Ce sont d'excellentes questions.

Concernant la première question, c'est seulement récemment que j'ai reçu les informations de la Société canadienne de pédiatrie. Cependant, c'est une question que nous avons examinée : faut-il passer à 3 ans, 5 ans, 7 ans ou 10 ans? Je crois savoir que c'est 10 ans pour la Loi sur les langues officielles, et 7 ans pour la Loi sur les produits antiparasitaires. Je pourrais citer cinq autres mesures législatives qui prévoient un examen après cinq ans, et nous savons que nous sommes les seuls à avoir une période de deux ans.

Nous avons cherché à savoir si d'autres mesures législatives prévoient un examen après deux à trois ans.

Il a été reconnu, comme nous l'avons nous-mêmes constaté selon notre expérience, que la cadence des examens législatifs en comité ne laisse pas assez de temps pour la tenue de consultations et de discussions de politiques au sujet de questions complexes et pour effectuer le suivi nécessaire à la mise en œuvre des modifications.

Par conséquent, nous avons examiné des périodes de 2, 3, 5, 7 et 10 ans, ainsi qu'une approche cyclique plutôt que ponctuelle. Nous avons consulté le hansard et revu la discussion qui a eu lieu en 2017-2018 au sein de ce comité. À l'époque, il était entendu que cela s'appliquerait pour les deux premiers examens, mais que ce n'était pas immuable et que cela serait probablement revu ultérieurement.

It was an interesting discussion by this committee in 2017 as well, knowing that the first two would probably be incredibly important, but the speed at which they would come after that would be one that would be open for discussion.

Whom did we consult? We have a list for all three reviews, where we list at the back of the review all of the communities we consulted: the stakeholders, the non-governmental organizations and the Indigenous organizations.

Your question about reviews —

Senator Moodie: Can you name the Indigenous communities? We are having a difficult time getting their voices at this committee. If you can name the folks whom you have spoken to so that we can have it on record that they were consulted and this was their opinion, then that would be helpful.

Ms. Weber: Your question is good. We did not consult on the two years to five years. We took the feedback from when we were doing the legislative reviews and heard that the amount of time that was allocated for the consultation was not adequate and it was fast. So we didn't consult on the two years to five years, but we did engage with them on the reviews.

On the third point, the first legislative review was on the vaping provisions of the act. We dug deep into that. Because vaping was newer than tobacco products, we knew we wanted to handle that first. The second legislative review two years ago was on tobacco products. We didn't jump back into vaping because we had just conducted vaping and had just submitted that report, so then we did the tobacco products. We looked at how we're making progress on the legislative provisions on tobacco under the TVPA.

We submitted that one, and then we were still in the early stages, so we asked ourselves, "Why don't we dig deeper into compliance and enforcement in the third one?" Then we started digging deeper into compliance and enforcement in our third review.

For our fourth review, whether it's in two years, three years or five years, the topic will be determined based on where we've seen any changes, where we've seen a change in data and where we've had any discussions about policy considerations.

La discussion qui a eu lieu au sein de ce comité en 2017 était également intéressante, sachant que les deux premiers examens seraient sans doute d'une importance capitale, mais qu'il restait à débattre de la cadence pour les examens suivants.

Qui avons-nous consulté? Nous avons une liste pour chacun des trois examens. À la fin de chaque rapport, nous énumérons l'ensemble des communautés que nous avons consultées : les intervenants, les organisations non gouvernementales et les organisations autochtones.

Votre question concernant les examens...

La sénatrice Moodie : Pouvez-vous nommer ces communautés autochtones? Nous avons de la difficulté à faire entendre leur voix au comité. Si vous pouviez nous donner les noms des personnes à qui vous avez parlé afin que cela figure au compte rendu, cela nous serait utile; nous saurions qui a été consulté et quelle était leur opinion.

Mme Weber : C'est une bonne question. Nous n'avons pas mené de consultations au sujet de la période de deux ou cinq ans. Nous avons constaté, d'après les commentaires que nous avons reçus lors des examens législatifs, que le temps alloué au processus de consultation était insuffisant et que le rythme était trop rapide. Donc, nos consultations n'ont pas porté sur les deux ans ou les trois ans, mais nous avons eu des discussions avec les intervenants au sujet des examens législatifs.

Concernant le troisième point, le premier examen législatif portait sur les dispositions de la loi visant le vapotage. C'était un examen exhaustif. Puisque le vapotage est un phénomène plus récent que la consommation de tabac, nous savions que nous voulions examiner cet aspect d'abord. Le deuxième examen législatif, il y a deux ans, portait sur les produits du tabac. Nous n'avons pas réexaminé immédiatement la question du vapotage, étant donné que nous venions de terminer un examen législatif et de présenter un rapport à cet égard. Donc, nous nous sommes concentrés sur les produits du tabac. Nous avons examiné les progrès réalisés par rapport aux dispositions législatives visant le tabac en vertu de la LTPV.

Nous avons présenté ce rapport. Ensuite, puisque nous en étions toujours aux premières étapes, nous nous sommes demandé s'il serait pertinent d'examiner plus attentivement les questions de conformité et d'application de la loi dans le troisième examen. Donc, lors de notre troisième examen, nous avons commencé à examiner les questions de conformité et d'application de la loi de manière approfondie.

Le sujet de notre quatrième examen, qu'il ait lieu dans deux, trois ou cinq ans, sera déterminé en fonction des changements que nous aurons constatés, de l'évolution des données et des discussions que nous aurons eues au sujet des considérations en matière de politiques.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: My question is also for you, Ms. Weber, even though several questions have already been asked.

As you mentioned, there was a lot of discussion at the time about Bill S-5. I think it is important to note that the two-year period was not an accident. We've had conversations and debates about the two-year period rather than the five-year period. Committee members were aware that the five-year period was more common and that the two-year period was exceptional in its own way.

The idea behind Bill S-5 was to take a precautionary principle, because there were a lot of concerns about vaping. We knew very little — or at least much less — about it at the time. There were many concerns that, when you look at the numbers, have turned out to be true, unfortunately.

This precautionary principle was truly the basis for Senator Seidman's amendment. When we listen to Senator Martin and Senator Osler, the survey results Earlier, it was mentioned that the figure rose from 5.7% to 20.2%, followed by a possible decrease. So we don't need this data as quickly as possible to be able to respond. The initial goal was to have a very flexible bill that would allow us to react as quickly as possible when concerns arise, particularly regarding young people.

Shouldn't we keep the precautionary principle so that we can respond very quickly? For example, wouldn't a period of two or three years be better than a period of five years?

[*English*]

Ms. Weber: Thank you for the question.

It's important for me just to repeat that we can take action in legislation or regulations at any time.

Also, the data we collect is released every two years, so we do not stop collecting data; it is not linked just to the legislative review. We fund surveys that are geared toward understanding adult smoking, youth smoking, youth vaping and adult vaping. It's important for us to keep funding those surveys and that data collection every two years so that we can monitor changes.

The legislative review does allow us to review it every two years. It also takes resources from other areas of the organization where you can advance changes. It is a balancing act, to be honest with you. It is a very important balancing act. You want to be able to act and be nimble and take action when an issue

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Ma question s'adresse également à vous, madame Weber, bien qu'il y ait plusieurs questions qui ont déjà été posées.

Vous l'avez mentionné, à l'époque, on a beaucoup parlé du projet de loi S-5. Je crois qu'il est important de souligner que la période de deux ans n'était pas accidentelle. On a eu des conversations et des débats au sujet de la période de deux ans plutôt que de cinq ans. Les membres du comité étaient conscients que la période de cinq ans était plus courante et que la période de deux ans était exceptionnelle, à sa façon.

L'idée du projet de loi S-5 était d'y aller avec un principe de précaution, car il y avait beaucoup d'inquiétudes sur le vapotage. On en savait très peu ou beaucoup moins à l'époque. Il y avait beaucoup d'inquiétudes qui, malheureusement, lorsque l'on regarde les chiffres, sont devenues réalité.

Ce principe de précaution était véritablement à la base de cet amendement de la sénatrice Seidman. Lorsque l'on écoute les sénatrices Martin et Osler, les résultats d'enquête... Plus tôt, on mentionnait que c'est passé de 5,7 à 20,2 %, ce qui a été suivi d'une possible diminution. Donc, on n'a pas besoin d'avoir ces données le plus rapidement possible pour être capable d'être réactif. L'objectif initial était d'avoir un projet de loi très flexible pour nous permettre de réagir le plus vite possible lorsque l'on a des inquiétudes, en particulier pour les jeunes.

Ne devrait-on pas conserver ce principe de précaution nous permettant d'être capables de réagir très rapidement? Ainsi, une période de deux ou trois ans, par exemple, n'est-elle pas mieux qu'une période de cinq ans?

[*Traduction*]

Mme Weber : Je vous remercie de la question.

Il est important de rappeler que nous pouvons prendre des mesures par voie législative ou réglementaire à tout moment.

De plus, les données que nous collectons sont publiées tous les deux ans. Donc, nous collectons des données de façon continue, pas seulement à l'occasion d'un examen législatif. Nous finançons des enquêtes qui visent à comprendre le tabagisme chez les adultes, chez les jeunes, ainsi que l'utilisation de la cigarette électronique chez les jeunes et chez les adultes. Il est important pour nous de continuer à financer ces enquêtes et cette collecte de données tous les deux ans afin de pouvoir suivre l'évolution de la situation.

L'examen législatif nous permet de faire le point tous les deux ans. Cependant, cela mobilise également des ressources provenant d'autres secteurs de l'organisation qui pourraient mettre en œuvre des changements. Bien franchement, c'est un exercice d'équilibre, et c'est très important. L'objectif est de

comes about and, at the same time, have a regular legislative review. We are not proposing to stop doing these.

Some pieces of legislation don't have them. Some pieces of legislation do it once every five years and then never again. This one is proposed to be kept in place once every five years and ensure data collection every two years and have the space in between to take the action that is needed.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Is there a way for this committee to obtain information as to which organizations consider the two-year period to be too short? Is it representative of the community as a whole and all stakeholders? What are those organizations? Knowing the organizations involved could also help the committee in its study.

[*English*]

Ms. Weber: It is important for me to repeat that it is not that anyone put up their hand and said, "You should move this from two years to five years." The concerns we heard in our consultations had to do with the speed at which we had to consult. For a two-year cycle, you're essentially putting out the policy document for consultation, you're gathering the feedback and you're then having small sessions. You're moving very quickly.

The Deputy Chair: Wonderful job.

Senator Muggli: Ms. Weber, you get a break. I am going to switch gears and ask a question to Ms. Yu.

I'm wondering if you can tell us: Why now? Why now with this change? Did something happen? Was there a court challenge? What initiated this change now?

Ms. Yu: That's a good question. It's been an existing one, but a low, kind of burbling one, I guess, as far as the policy gap is concerned. But, as I mentioned, there seems to be a bit of international momentum toward the attention paid to the non-compete agreements. And, as I mentioned, the OECD conducted a study in July of this year of many countries, so it is a topic of interest in international circles. That's the thing: Many countries were starting to focus on this, and Ontario already took a step in 2021.

Senator Muggli: So we didn't really have anything happen? We just want to follow along with everybody else and do what they're doing, whether it's right or wrong?

pouvoir agir avec souplesse et prendre des mesures en cas de problème, tout en menant des examens législatifs régulièrement. Nous ne proposons pas d'arrêter de faire de tels examens.

Certaines mesures législatives ne prévoient pas d'examen. D'autres prévoient un examen après cinq ans, puis aucun par la suite. Dans ce cas-ci, on propose de conserver un examen tous les cinq ans, d'assurer la collecte de données tous les deux ans et d'offrir la latitude pour prendre les mesures nécessaires entretemps, au besoin.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Y a-t-il moyen pour ce comité d'obtenir de l'information quant aux organismes qui considèrent que la période de deux ans est trop courte? Est-ce représentatif de la communauté de façon globale et de toutes les parties prenantes? Quels sont ces organismes? Connaître les organismes concernés pourrait également aider le comité dans son étude.

[*Traduction*]

Mme Weber : J'estime qu'il est important de répéter que personne n'a levé la main pour dire que l'on devrait passer d'une période de deux ans à une période de cinq ans. Les préoccupations exprimées lors de nos consultations portaient sur le rythme des consultations. Avec un cycle de deux ans, on se trouve essentiellement à publier le document d'orientation aux fins de consultation, à obtenir les commentaires, puis à organiser de petites réunions. C'est très rapide.

La vice-présidente : Excellent travail.

La sénatrice Muggli : Madame Weber, je vais vous permettre de souffler. Je vais changer de sujet et poser une question à Mme Yu.

Je me demande si vous pouvez répondre à la question suivante : pourquoi maintenant? Pourquoi procède-t-on à ce changement maintenant, exactement? S'est-il passé quelque chose? Y a-t-il eu une contestation judiciaire? Qu'est-ce qui a déclenché ce changement à ce moment précis?

Mme Yu : C'est une bonne question. C'est un enjeu de longue date, mais le vide réglementaire suscite un certain mécontentement, en quelque sorte. Toutefois, comme je l'ai mentionné, la question des clauses de non-concurrence semble attirer davantage l'attention à l'échelle internationale. Et, comme je l'ai indiqué, l'OCDE a mené, en juillet de cette année, une étude portant sur de nombreux pays. Donc, c'est donc une question qui suscite l'intérêt sur la scène internationale. La question est là : de nombreux pays commençaient à s'y intéresser, et l'Ontario a déjà pris des mesures en 2021.

La sénatrice Muggli : Donc, essentiellement, il ne s'est rien passé? Nous voulons simplement suivre le mouvement et faire ce que font les autres, que ce soit bien ou mal?

Ms. Yu: That is the policy answer. The real answer is that it was committed in Budget 2025.

Senator Muggli: Okay. That is a perfectly fine answer.

For the exemptions, are the exemptions considered best practices around the world? I'm just thinking that maybe senior executives might be the ones most affected by this. I don't know. They may be the very people who are really restricted in moving around and finding related work.

Ms. Yu: That's a really good question: Why would we penalize those senior executives? The balance was to find which interests, right? Are you protecting the freedom of the employee, including the CEO, or the competitiveness of the business interest?

In the case of senior officers, like the C-suite positions, they tend to be the ones in possession of the competitive business knowledge, and that's why they possess more information, more strategic plans and things like that, which could actually negatively affect the business if they went to another firm and used that knowledge against the existing firm. So that's one.

The other consideration we had is that those senior executives tend to have more power in terms of bargaining — they can negotiate their benefits. They have the power to — many of them have shares or benefits like that, which they can negotiate. The Canada Labour Code is really to set the floor for everybody, and it's to protect the rest of the population.

Senator Muggli: For senior executives, is that a best practice in other jurisdictions, typically?

Ms. Yu: Similar to any other —

Senator Muggli: I would argue there are a lot of people just a few levels below who would have a very similar awareness.

Ms. Yu: That was the balance we had to strike. Do we go wide with exemptions, or do we really narrow it? And it was a bit of a balancing act.

When we held —

Senator Muggli: I think it is good for lower-level people to not be impacted by that, for sure. I mean, that's not even particularly fair to somebody trying to get out there and find a new job.

Ms. Yu: Correct. Yes. So that's good.

Mme Yu : C'est la réponse politique. La vraie réponse, c'est qu'il s'agit d'un engagement qui figure au budget de 2025.

La sénatrice Muggli : D'accord. C'est une réponse tout à fait convenable.

Concernant les exemptions, sont-elles considérées comme des pratiques exemplaires à l'échelle mondiale? Je pense simplement que les cadres supérieurs seront peut-être les plus touchés par cette mesure. Je ne sais pas. C'est peut-être eux qui seront vraiment limités dans leurs déplacements et dans leur recherche d'un emploi semblable.

Mme Yu : C'est une très bonne question : pourquoi pénaliserions-nous ces cadres supérieurs? Il s'agissait de trouver un équilibre entre les différents intérêts, n'est-ce pas? Faut-il protéger la liberté des employés, y compris le PDG, ou la compétitivité de l'entreprise?

Les cadres supérieurs, comme ceux qui occupent des postes de direction, sont habituellement ceux qui détiennent le savoir concurrentiel de l'entreprise, de sorte qu'ils ont plus d'informations, de plans stratégiques et d'éléments du genre. Cela pourrait avoir des répercussions négatives sur l'entreprise s'ils utilisaient ces connaissances après être partis travailler pour une autre société. C'est donc un élément.

L'autre facteur à prendre en considération, c'est que ces cadres supérieurs tendent à avoir un plus grand pouvoir de négociation : ils peuvent négocier leurs avantages. Ils ont le pouvoir de… Bon nombre d'entre eux ont des actions ou autres avantages de ce genre, qu'ils peuvent négocier. Le Code canadien du travail vise essentiellement à définir un plancher pour tout le monde et à protéger le reste de la population.

La sénatrice Muggli : Pour les cadres supérieurs, s'agit-il d'une pratique exemplaire dans d'autres pays, habituellement?

Mme Yu : Comme n'importe quel autre...

La sénatrice Muggli : Je dirais qu'il y a beaucoup de personnes, simplement à quelques échelons plus bas, qui en sont tout aussi conscients.

Mme Yu : C'était l'équilibre que nous devions trouver. Faut-il élargir l'éventail des exemptions, ou, au contraire, le restreindre considérablement? C'était un exercice d'équilibre, en quelque sorte.

Quand nous avons tenu...

La sénatrice Muggli : Je pense qu'il est bien que cela ne touche pas les personnes des échelons inférieurs, c'est certain. Je veux dire que ce n'est pas particulièrement juste pour une personne qui se retrouve sur le marché pour chercher un nouvel emploi.

Mme Yu : Exact. Oui. Donc, c'est bien.

In terms of limiting it, Ontario's exemptions are slightly wider than ours. They actually list nine position titles, including chief administrative officer and titles that don't really exist in our sector, and that is why we didn't include them. They have nine positions, plus other executives. It can be very big.

For example, they would cover people with inflated titles. You could be called "chief whatever," and you could be covered by it, and that would certainly not be the intention of our proposal. So we have used a way to say CEO and people reporting to the CEO, which are really the top C-suite positions.

Senator Muggli: What will be the review mechanism for this?

Ms. Yu: We would continue to monitor the implementation, obviously.

Senator Muggli: How do you monitor?

Ms. Yu: Usually, we get complaints. That's what we do. We hear complaints, and as I mentioned, we have regulation-making authorities to make adjustments should they be needed.

Senator Senior: Ms. Weber, I'm going back to you. Thank you for standing your ground a bit in terms of explaining everything to us. But I do need to poke away a little bit more. I still remain somewhat unclear as to the following: If two years is working to actually reduce the rates, why touch it? And so I have a similar question to the one from Senator Muggli. What's the impetus for making the change now?

Then I'm also interested in the five years and how that will look very different from the two years. It's more than double the amount of time for the review. Will there be a comprehensive review, or will you have a thematic focus in the five-year period?

Ms. Weber: Thank you for the question. I'll start with the second part of it. With a five-year review, we will have — from my experience, my team also led the five-year review of the Cannabis Act a few years ago. Because we had five years leading up to it — and it was Morris Rosenberg and an independent group who did the review — they were able to go across the country and talk to licence holders, Indigenous partners and persons with lived experience about the impact of the Cannabis Act as well as suggestions and recommendations that could be made to that piece of legislation.

Pour ce qui est des limites, l'Ontario a créé des exemptions légèrement plus larges que les nôtres. Elles comprennent neuf titres de poste, dont le poste de dirigeant principal administratif et d'autres postes qui n'existent pas vraiment dans notre secteur. Voilà pourquoi nous ne les avons pas inclus. L'Ontario a une liste de neuf postes, plus d'autres cadres supérieurs. Cela peut représenter un vaste éventail.

Par exemple, cela inclurait des personnes ayant des titres ronflants. Vous pourriez être « directeur de quelque chose » et être touché par cette mesure, ce qui n'est certainement pas l'intention de notre proposition. Nous avons donc opté pour la formulation « PDG » et « personnes qui relèvent du PDG », ce qui correspond essentiellement aux postes de direction les plus élevés.

La sénatrice Muggli : Quel sera le mécanisme d'examen à cet égard?

Mme Yu : Nous ferons un suivi continu de la mise en œuvre, évidemment.

La sénatrice Muggli : Comment exercerez-vous une surveillance?

Mme Yu : En général, nous recevons des plaintes. C'est notre rôle. Nous examinons les plaintes et, comme je l'ai mentionné, nous avons des pouvoirs de réglementation nous permettant d'apporter des ajustements, au besoin.

La sénatrice Senior : Madame Weber, je reviens à vous. Je vous remercie de défendre votre position en nous expliquant tout cela. Mais je dois creuser un peu plus. Je ne comprends toujours pas très bien pourquoi, si la période de deux ans permet réellement de réduire les taux, on y toucherait. J'ai donc une question semblable à celle de la sénatrice Muggli. Qu'est-ce qui motive ce changement maintenant?

Je m'intéresse également à la période de cinq ans et à la façon dont elle sera très différente de celle de deux ans. C'est plus du double du temps avant l'examen. Y aura-t-il un examen complet, ou allez-vous vous concentrer sur un thème au cours de la période de cinq ans?

Mme Weber : Je vous remercie de la question. Je vais commencer par la deuxième partie. Avec un examen quinquennal, nous aurons... Mon équipe a également dirigé l'examen quinquennal de la Loi sur le cannabis il y a quelques années. Comme ils ont eu cinq ans avant d'en arriver à l'examen — c'était Morris Rosenberg et un groupe indépendant qui l'ont réalisé —, ils ont pu parcourir le pays et parler aux titulaires de permis, aux partenaires autochtones et aux personnes ayant une expérience vécue des répercussions de la Loi sur le cannabis, et recueillir des suggestions et des recommandations sur ce qui pourrait être fait à l'égard de cette mesure législative.

I think over about 18, 20 to 24 months, they were out there consulting and listening. Then they took the time to develop the report, taking the data and making the recommendations. It was a one-time report, but the amount of time that the five years gave them for across-the-country, in-depth consultation was so important.

Right now, we are on a two-year cycle, and it's not to say it is broken. It is not broken. What can be done, though, is improve it. We can improve it by giving the space to have consultation and engagement across the country and with the stakeholders who are in the rushed, cyclical two-year review right now, which we have not seen in any other federal piece of legislation. But it is so not to say that we have won the battle on vaping or tobacco.

Senator Senior: I'm curious about how deep and wide it will be in comparison to what is done now.

Ms. Weber: Ideally, yes, it would give us the space. Yes, it would be deep and wide and give us the space for complexity, for breadth and for the extent of the consultation. That's from our experience where we have done it for the Cannabis Act as an example.

Senator Senior: And how about the first question of why now?

Ms. Weber: Why now? Well, for this: experience. We went back to the transcripts from when the TVPA came in. It did note that getting the first two done in a two-year cycle was important, but it was not something "set in stone," which I think was the quote at the time, and it was something we could revisit.

Given the timing at this point, where we have done three in a row, delivered them on time and with the feedback we have received, it made sense at this particular time to move to this new cycle. It reflects in part what was discussed in 2017-18.

[*Translation*]

Senator Boudreau: My questions are also for the official from the Department of Health.

I want to talk about a specific initiative that is related to all of this. As you are no doubt aware, a number of organizations have been working for years to ban certain vaping products in Canada, particularly flavoured products. They are sold in brightly coloured packaging and contain e-liquid flavoured like candy, desserts and fruit in an attempt to attract young people.

Je pense que ces consultations ont duré environ 18 à 24 mois. Ils ont ensuite pris le temps d'élaborer le rapport, d'utiliser les données pour formuler des recommandations. Il s'agissait d'un rapport ponctuel, mais ces cinq années leur ont donné du temps pour mener des consultations approfondies à l'échelle du pays, ce qui était très important.

À l'heure actuelle, nous suivons un cycle de deux ans, et cela ne veut pas dire qu'il est brisé. Il ne l'est pas. Nous pouvons toutefois l'améliorer, en laissant la place à la consultation et à la mobilisation dans tout le pays et avec les parties prenantes qui participent actuellement à un examen cyclique précipité de deux ans, ce que nous n'avons vu dans aucune autre mesure législative fédérale. Mais cela ne veut pas dire que nous avons gagné la bataille sur le vapotage ou le tabac.

La sénatrice Senior : J'aimerais savoir dans quelle mesure l'examen sera approfondi et étendu par rapport à ce qui se fait actuellement.

Mme Weber : Idéalement, oui, cela nous donnerait l'espace nécessaire pour réaliser un examen approfondi et vaste et pour tenir des consultations exhaustives. C'est ce que nous avons fait pour la Loi sur le cannabis, par exemple.

La sénatrice Senior : Et qu'en est-il de la première question, à savoir pourquoi maintenant?

Mme Weber : Pourquoi maintenant? Eh bien, pour l'expérience. Nous avons consulté les transcriptions associées à l'entrée en vigueur de la Loi sur le tabac et les produits de vapotage. Elles soulignaient l'importance de mener à bien les deux premiers examens dans un cycle de deux ans, mais ce n'était pas quelque chose de « coulé dans le béton », comme on le disait; il était possible de revoir cette pratique.

Étant donné où nous en sommes aujourd'hui — nous avons fait trois examens de suite et les avons livrés à temps — et compte tenu des commentaires que nous avons reçus, il était logique à ce moment-ci de passer à ce nouveau cycle. Cela reflète en partie ce qui a été abordé en 2017-2018.

[*Français*]

Le sénateur Boudreau : Mes questions s'adressent également à la représentante du ministère de la Santé.

J'aimerais parler d'une initiative particulière qui est reliée à tout ceci. Comme vous le savez sans doute, plusieurs organismes travaillent depuis des années à l'interdiction de certains produits de vapotage au Canada, particulièrement les produits aromatisés. Ils sont vendus dans des emballages colorés et vifs, ils contiennent des liquides de vapotage aromatisés aux bonbons, aux desserts et aux fruits pour tenter d'accrocher les jeunes.

It has been more than five years since restrictions on flavoured vaping products were published in the *Canada Gazette*, but they have still not been finalized.

First, can you tell us whether the proposed changes to Bill C-31 will have an impact on the implementation of these restrictions? I think they are very important.

Second, can you tell us when the government plans to finalize and implement these restrictions? That was over five years ago.

Ms. Weber: Thank you for your questions.

[*English*]

The first thing I would say is that, no, the change will not impact it. The regulations were first published in the *Canada Gazette*, Part I, in 2021. Since that time, we have done three legislative reviews. In some of the consultations, we heard from stakeholders who have advocated — as you have yourself — that a ban in this space is important, and others have said that they have different views. The change in this act would not impact whether regulations go forward.

What I can say is that the regulatory package remains in our Forward Regulatory Plan that we publish on our website. It indicates there that we don't have the timing for it. I don't have the timing to share with you today, but what we continue to do is look at what is happening across the country.

Provinces and territories have taken steps because there are different views across this country. For example, Quebec has prohibited the sale of flavoured products; they allow tobacco and unflavoured. We see in Ontario that flavoured products are limited to specialty stores, but they allow tobacco and unflavoured in gas stations and retail outlets.

We have seen in Alberta that there have been no measures and that they have the ability to purchase flavoured products broadly. I could go across the country, but it does vary depending on the constituency and the province.

We continue to monitor what is happening in those jurisdictions to see the impact that the ban is having on youth access, adult access and then also compliance and enforcement related to the illicit market.

Senator Boudreau: If I may, just on the one hand, we are saying we have done three reviews. We can push the next one further down the road. We have done lots of initiatives. Yet this is one initiative that has been there for over five years. The tobacco industry is saying that this should be put in place.

Il y a plus de cinq ans déjà, des restrictions sur les produits de vapotage aromatisés ont été publiées dans la *Gazette du Canada*, mais elles n'ont toujours pas été finalisées.

Premièrement, pouvez-vous nous dire si les changements proposés au projet de loi C-31 auront un impact sur la mise en œuvre de ces restrictions? Ils sont très importants, selon moi.

Deuxièmement, pouvez-vous nous dire quand le gouvernement prévoit de finaliser ces restrictions et les mettre en vigueur? Cela fait au-delà de cinq ans déjà.

Mme Weber : Merci de vos questions.

[*Traduction*]

À mon avis non, le changement n'aura pas d'incidence. Le règlement a été publié pour la première fois dans la partie I de la *Gazette du Canada* en 2021. Depuis, nous avons procédé à trois examens législatifs. Au cours de certaines consultations, nous avons entendu des intervenants qui ont fait valoir — comme vous l'avez fait vous-même — qu'une interdiction dans ce domaine était importante, et d'autres ont dit qu'ils avaient des points de vue différents. La modification apportée à la loi n'aurait aucune incidence sur la prise de règlements.

Ce que je peux dire, c'est que l'ensemble des règlements reste dans notre plan prospectif de la réglementation que nous publions sur notre site Web. Il est indiqué que nous n'avons pas d'échéancier. Je n'ai pas d'échéancier à vous communiquer aujourd'hui, mais nous continuons d'examiner ce qui se passe à l'échelle du pays.

Les provinces et les territoires ont pris des mesures parce que les points de vue diffèrent d'un bout à l'autre du pays. Par exemple, le Québec a interdit la vente de produits aromatisés; il autorise le tabac et les produits non aromatisés. En Ontario, la vente de produits aromatisés se limite aux magasins spécialisés, mais la province autorise la vente de tabac et de produits non aromatisés dans les stations-service et les points de vente au détail.

Nous savons que l'Alberta n'a pris aucune mesure à cet égard et qu'on peut y acheter des produits aromatisés à grande échelle. Je pourrais passer en revue toutes les régions du pays, mais la situation varie selon la circonscription et la province.

Nous continuons de surveiller ce qui se passe dans ces administrations pour voir l'incidence de l'interdiction sur l'accès des jeunes et des adultes, ainsi que sur la conformité et l'application de la loi liées au marché illicite.

Le sénateur Boudreau : Si vous me le permettez, d'un côté, on dit que l'on a réalisé trois examens. On peut réaliser le prochain examen plus tard. Nous avons mené de nombreuses initiatives. Pourtant, celle-ci existe depuis plus de cinq ans. L'industrie du tabac dit que cela devrait être mis en place.

How much consultation and how much review do you have to do in the country and elsewhere to realize that this is the right thing to do and to simply get it done? If this goes, you're going to have a little more free time on your hands, apparently, since you're only going to have to review it in five years, so maybe it gives you enough time to actually get this across the finish line because it will make a big difference.

Ms. Weber: That regulatory package is not held up because of time or resources. What we have seen is that provinces and territories have taken different approaches across this country. We continue to monitor the data to see the impact that those different measures are taking. But your point is well taken that there is a lot of interest in moving that forward. It doesn't mean that we don't do other things in this space, but I won't get into those.

Senator Arnold: Thank you all for being here today. I would just like to follow up a bit on Senator Boudreau's point. What triggers? If you have the data coming in every two years and you see something that is really concerning, what is the process to action a regulatory change?

Ms. Weber: Thank you for the question. We do advance regulations quite frequently. What happens is we will do a pre-consultation. We will talk to a variety of stakeholders to hear their views on a particular issue. Then we draft the regulations, and they go to the Treasury Board. Then they are published in the *Canada Gazette*, Part I, for a consultation period that can range from 30 days to 180 days or 90 days. We take that feedback and we integrate it into the regulations, and then we update them and publish them in the *Canada Gazette*, Part II, and implement them.

In the regulatory process, if the change that is needed is under the enabling authorities of legislation, we can move regulations at any point through the process of the *Canada Gazette*, Part I and Part II.

Senator Arnold: Thank you for that.

Ms. Yu — I want to spread it around — is this legislation the same as Ontario's legislation? Did you learn anything from Ontario? To Senator Muggli's point, I got that one, but is it all the same, or were any lessons learned from their implementation since 2021?

Ms. Yu: I'm happy to answer that question. It is similar, but not the same. We delved a little bit into the exact positions that are exempt. Ontario's exemptions are a little wider with specific titles that don't necessarily mean the same thing everywhere, so we adjusted it so that it's really contained to the higher

Combien de consultations et d'examens devez-vous mener au pays et ailleurs pour vous rendre compte que c'est la bonne chose à faire et pour agir? Si cette mesure est adoptée, vous aurez un peu plus de temps libre, apparemment, puisque vous procéderez à l'examen dans cinq ans seulement, ce qui vous donnera peut-être suffisamment de temps pour franchir la ligne d'arrivée, car cela changera grandement les choses.

Mme Weber : Ce dossier réglementaire n'est pas retardé en raison du temps ou des ressources. Ce que nous avons constaté, c'est que les provinces et les territoires ont adopté des approches différentes au pays. Nous continuons de surveiller les données pour voir l'impact de ces différentes mesures. Mais vous avez raison de dire qu'il y a beaucoup d'intérêt pour aller de l'avant. Cela ne veut pas dire que nous ne prenons pas d'autres mesures dans ce domaine, mais je n'entrerai pas dans ces détails.

La sénatrice Arnold : Merci à tous d'être ici aujourd'hui. J'aimerais revenir un peu sur le point soulevé par le sénateur Boudreau. Quels sont les éléments déclencheurs? Si vous recevez les données tous les deux ans et que vous constatez quelque chose de très préoccupant, quel est le processus à suivre pour apporter un changement réglementaire?

Mme Weber : Je vous remercie de la question. Nous présentons des règlements assez fréquemment. Nous procédons à une consultation préalable et nous parlons à divers intervenants pour connaître leur point de vue sur une question particulière. Ensuite, nous rédigeons les règlements, qui sont soumis au Conseil du Trésor. Ils sont ensuite publiés dans la partie I de la *Gazette du Canada* pour une période de consultation pouvant aller de 30 à 180, ou 90 jours. Nous prenons ces commentaires et nous les intégrons dans les règlements, puis nous les mettons à jour et les publions dans la partie II de la *Gazette du Canada*, et nous les mettons en œuvre.

Dans le cadre du processus réglementaire, si le changement nécessaire est visé par les pouvoirs habilitants conférés par la loi, nous pouvons présenter des règlements à tout moment par l'entremise du processus de publication dans les parties I et II de la *Gazette du Canada*.

La sénatrice Arnold : Je vous remercie.

Madame Yu — et je veux étendre le sujet à tout le monde —, cette loi est-elle la même que celle de l'Ontario? Avez-vous appris quelque chose de l'Ontario? Pour revenir au point soulevé par la sénatrice Muggli, est-ce que tout est pareil, ou a-t-on tiré des leçons de la mise en œuvre depuis 2021?

Mme Yu : Je suis heureuse de répondre à cette question. C'est similaire, mais ce n'est pas la même chose. Nous nous sommes penchés sur les exemptions. Celles de l'Ontario sont un peu plus larges et les titres spécifiques ne signifient pas nécessairement la même chose partout, donc nous avons procédé

ranking. But for where it is the same, both Ontario and this proposal exempt the sale of business, so that is the same.

What is slightly different is the coming into force that I mentioned earlier. Ontario grandfathered all the existing contracts. Their ban that came in 2021 is narrowly effective, if you will, only for the new ones that have come into place since 2021. Ours is more encompassing in the sense that there's nothing new, and for anything existing, they become unenforceable after one year. These are the key similarities and differences.

Senator Arnold: Excellent. Thank you.

Senator Moodie: I'm afraid I'm stuck on you, Ms. Weber. As I think about the new AI world we're in, not only do we have digital tools that allow us to more quickly and more rapidly and more effectively consult where people have access, but we can also collate, analyze, gather and understand the data much more quickly. I'm worried that the consultation process that we're talking about hasn't changed with time, as we are moving into an era in which we can and have the capability to move faster with consultation, where cultural mores allow us to. I understand there will be people who don't want that. But there is certainly a capability to move consultation in a much more efficient way.

We are hearing from you that it's not a resource issue. I'm just wondering how you're tying the two things together and why we're stuck in a five-year cycle just because we have always done it this way. You keep coming back to that same kind of understanding: We're the only people doing it at two years. Everybody else is doing it at five years. That's been our practice. Life is changing. I'm wondering how the Government of Canada is changing to understand their new capabilities. Why not use those tools in this foray to move consultation more quickly? Have you thought about that? Is that something your group has discussed?

Ms. Weber: That is a great question. We do. It's not only for legislative reviews, but also for when I was talking about regulations a few minutes ago. We can use AI tools to help us with the analysis of the data that we receive, especially through written submissions. You must feel it here at this committee. A long written submission will come in, and we're able to use AI tools to extract the key parts of it. But what we get is meaningful distinctions-based engagement, where we have received feedback from some partners whom we have talked about: First Nations, Inuit and Métis. It doesn't mean that we can't do that through AI. AI is a fabulous tool, and analysis can be done very quickly.

à un rajustement afin de viser des niveaux supérieurs. Toutefois, le modèle de l'Ontario et cette proposition exemptent tous deux la vente de l'entreprise, donc c'est la même chose.

Ce qui est légèrement différent, c'est l'entrée en vigueur dont j'ai parlé plus tôt. L'Ontario a maintenu tous les contrats existants. L'interdiction qui a été mise en place en 2021 vise seulement les nouveaux contrats qui sont entrés en vigueur depuis 2021. La nôtre est plus générale, en ce sens qu'il n'y a rien de nouveau et que tout ce qui existe devient inapplicable après un an. Ce sont les principales similitudes et différences.

La sénatrice Arnold : Excellent. Merci.

La sénatrice Moodie : J'ai bien peur de m'accrocher à vous, madame Weber. Dans le nouveau monde de l'intelligence artificielle dans lequel nous vivons, non seulement nous disposons d'outils numériques qui nous permettent de connaître plus rapidement et plus efficacement les endroits où les gens ont accès, mais nous pouvons également colliger, analyser, recueillir et comprendre les données beaucoup plus rapidement. Je crains que le processus de consultation dont nous parlons n'ait pas changé avec le temps, car nous entrons dans une ère où nous avons la capacité de consulter plus rapidement, là où les mœurs culturelles nous le permettent. Je comprends qu'il y a des gens qui ne veulent pas y participer, mais il est certainement possible de mener des consultations beaucoup plus efficacement.

Vous nous dites que ce n'est pas une question de ressources. Je me demande simplement comment vous reliez les deux éléments et pourquoi nous sommes coincés dans un cycle de cinq ans simplement parce que nous avons toujours procédé de cette façon. Vous revenez toujours au même raisonnement : nous sommes les seuls à le faire aux deux ans. Tous les autres le font aux cinq ans. C'est notre pratique. La vie change. Je me demande comment le gouvernement du Canada évolue pour comprendre ses nouvelles capacités. Pourquoi ne pas utiliser ces outils pour accélérer la consultation? Avez-vous réfléchi à cela? Votre groupe en a-t-il discuté?

Mme Weber : C'est une excellente question. Oui. Ce n'est pas seulement pour les révisions législatives, mais aussi pour les règlements dont je parlais il y a quelques minutes. Nous pouvons utiliser des outils d'IA pour nous aider à analyser les données que nous recevons, surtout par l'entremise d'observations écrites. Vous devez le sentir ici, en comité. Lorsque nous recevrons un long mémoire, nous pouvons utiliser des outils d'IA pour en extraire les éléments clés. Mais ce que nous obtenons, c'est un engagement significatif fondé sur les distinctions, dans le cadre duquel nous avons reçu des commentaires de certains partenaires dont nous avons parlé : les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas le faire au moyen de l'intelligence artificielle. L'IA est un outil fabuleux, et l'analyse peut se faire très rapidement.

We do suggest, though, based on our experience in other reviews and the speed at which these reviews do happen that meaningful engagement does take more time. It also gives us the ability to implement change and to monitor change. There are a couple of factors, as I have mentioned.

Lastly, I want to reinforce that it does not require having a legislative review for us to take action through legislation, regulations or policy.

Senator Osler: My question is for Health Canada. Thank you for mentioning that regulatory changes don't require parliamentary review. As you know, tobacco and nicotine products are evolving rapidly. Can you reassure this committee and articulate where the government gets its quantitative data points on nicotine and tobacco usage in Canadian youth, such that if you're collecting data points continually in between the five-year reviews and if you see an area that needs a regulatory change, you can rapidly make those changes to the regulations? Where are you getting the data points from?

Ms. Weber: Mr. Appleby mentioned it earlier, and I'll just repeat the surveys we are using. We are using the Canadian Health Survey on Children and Youth, which surveys youth aged 12 to 17 years old living in the 10 provinces. We also use the Canadian Student Alcohol and Drugs Survey, which surveys students in Grades 7 to 12 attending public, private and Catholic schools in the 10 provinces. We use the data from these surveys to help us monitor impacts in that age segment.

Senator Osler: Are those surveys annual?

Ms. Weber: Every two years.

Senator Osler: Any other quantitative data points? You mentioned ongoing consultations and stakeholder feedback.

Ms. Weber: Yes, ongoing consultations. Sometimes stakeholders will send us data. There could be a researcher at Western University or at the University of Guelph. Internationally, we get data points. Sometimes Statistics Canada will share some information. There are a variety of sources. We take sources at any time. We are in regular consultations with stakeholders. Those are the two that we fund and pull from and monitor trends from. You have to put into government your sources from where you monitor your indicators, but we take quantitative data from a number of sources.

Senator Osler: Thank you.

Nous estimons toutefois, en nous fondant sur notre expérience dans d'autres examens et sur la rapidité avec laquelle ces examens ont lieu, qu'un engagement significatif prend plus de temps. Cela nous donne également la capacité de mettre en œuvre des changements et d'en surveiller l'évolution. Il y a quelques facteurs à prendre en compte, comme je l'ai dit plus tôt.

Enfin, je tiens à souligner qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un examen législatif pour que nous puissions prendre des mesures au moyen de lois, de règlements ou de politiques.

La sénatrice Osler : Ma question s'adresse aux représentants de Santé Canada. Je vous remercie d'avoir souligné que les changements réglementaires ne nécessitent pas d'examen parlementaire. Comme vous le savez, les produits du tabac et de la nicotine évoluent rapidement. Pouvez-vous rassurer le comité et expliquer où le gouvernement obtient ses données quantitatives sur la consommation de nicotine et de tabac chez les jeunes Canadiens, de sorte que si vous recueillez continuellement des données entre les examens quinquennaux et si vous constatez un domaine qui nécessite une modification réglementaire, vous pouvez rapidement apporter ces changements à la réglementation? D'où tirez-vous vos données?

Mme Weber : M. Appleby l'a mentionné plus tôt, et je vais simplement répéter les enquêtes que nous utilisons. Nous utilisons l'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes, qui vise les jeunes de 12 à 17 ans vivant dans les 10 provinces. Nous utilisons également l'Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues chez les élèves, qui vise les élèves de la 7 e à la 12 e année fréquentant des écoles publiques, privées et catholiques dans les 10 provinces. Nous utilisons les données de ces enquêtes pour nous aider à surveiller les répercussions dans ce segment d'âge.

La sénatrice Osler : Ces enquêtes sont-elles annuelles?

Mme Weber : Elles sont réalisées tous les deux ans.

La sénatrice Osler : Y a-t-il d'autres points de données quantitatives? Vous avez parlé de consultations continues et de la rétroaction des intervenants.

Mme Weber : Oui, nous tenons des consultations régulières. Parfois, les intervenants nous transmettent des données. Ce pourrait être un chercheur à l'Université Western ou à l'Université de Guelph, par exemple. À l'échelle internationale, nous obtenons des données. Parfois, Statistique Canada partage certaines informations. Les sources sont diverses, et nous les acceptons en tout temps. Nous consultons régulièrement les parties prenantes. Ce sont les deux éléments que nous finançons, dont nous tirons des données et dont nous surveillons les tendances. Il faut présenter au gouvernement les sources qui permettent la surveillance des indicateurs, mais nous recueillons des données quantitatives provenant de plusieurs de sources.

La sénatrice Osler : Merci.

The Deputy Chair: I have just one minute to ask a question. Based on the Canadian Paediatric Society brief that was sent — and you can answer this in writing because we won't have enough time — are you opposed to a three-year review? I say that because we know that substance use starts in adolescence, and nicotine is often a gateway drug. Once you are in, you are in. That's the first question.

Then I'll go back to Senator Moodie's question on which Indigenous communities you consulted. Could we have a list of those names? Thank you.

Senators, this brings us to the end of the first panel. I would like to thank the witnesses for their testimony.

Senator Moodie (*Chair*) in the chair.

The Chair: Senators, our second panel will continue with the discussion of Division 9, which amends the Canada Labour Code.

Joining us for this panel, from the Canadian Labour Congress, we welcome Lily Chang, Secretary-Treasurer; and Lisa Freeman, Senior Researcher. And from Federally Regulated Employers – Transportation and Communications, we welcome Derrick Hynes, President and Chief Executive Officer; and, by video conference, Jackie VanDerMeulen, Legal Counsel. Thank you for joining us today.

For your opening statements, you will each have five minutes, followed by questions from committee members.

Lily Chang, Secretary-Treasurer, Canadian Labour Congress: Good afternoon, everyone. Thank you for providing me the opportunity to speak with you today.

My name is Lily Chang. I am the Secretary-Treasurer of the Canadian Labour Congress, or CLC, which is Canada's largest central labour body. I am proud to be here today representing over 50 national and international unions representing more than 3 million unionized workers.

We are here today to discuss Division 9 of Part 4 of Bill C-31, which aims to amend the Canada Labour Code by prohibiting non-compete agreements, or NCAs, and other employment-related restrictions. This ban on NCAs would impact federally regulated workers in sectors such as banking, telecommunications, broadcasting, railways and interprovincial road transportation, and air transport.

The CLC welcomes the government's intention to ban the use of non-compete agreements in federally regulated workplaces in Bill C-31. NCAs are usually bundled with other restrictive

La vice-présidente : Je n'ai qu'une minute pour poser une question. En vous fondant sur le mémoire de la Société canadienne de pédiatrie qui a été transmis — et vous pouvez répondre par écrit, car nous n'aurons pas assez de temps —, diriez-vous que vous êtes contre un examen après trois ans? Je dis cela parce que nous savons que la consommation de substances commence à l'adolescence et que la nicotine est souvent une drogue d'introduction. On peut ensuite se retrouver dans une spirale. C'est ma première question.

Je reviendrai ensuite à la question de la sénatrice Moodie sur les communautés autochtones que vous avez consultées. Pourrions-nous en avoir une liste? Merci.

Mesdames et messieurs les sénateurs, cela nous amène à la fin de la première partie de la réunion. Je remercie les témoins de leur présence.

La sénatrice Moodie (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, notre deuxième groupe de témoins poursuivra la discussion sur la section 9, qui modifie le Code canadien du travail.

Nous accueillons les représentantes du Congrès du travail du Canada : la secrétaire-trésorière, Lily Chang, et la chercheuse principale, Lisa Freeman. Nous accueillons également les représentants de l'Association des Employeurs des transports et communications de régie fédérale : le président et chef de la direction, Derrick Hynes, et la conseillère juridique Jackie VanDerMeulen. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour vos déclarations préliminaires, qui seront suivies des questions des membres du comité.

Lily Chang, secrétaire-trésorière, Congrès du travail du Canada : Bonjour à tous. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je m'appelle Lily Chang et je suis la secrétaire-trésorière du Congrès du travail du Canada, ou CTC, la plus grande centrale syndicale du Canada. Je suis fière d'être ici aujourd'hui pour représenter plus de 50 syndicats nationaux et internationaux comptant plus de 3 millions de travailleurs syndiqués.

Nous comparaissons devant vous pour discuter de la section 9 de la partie 4 du projet de loi C-31, qui vise à modifier le Code canadien du travail en interdisant les clauses de non-concurrence et d'autres restrictions liées à l'emploi. L'interdiction de clauses de non-concurrence toucherait les travailleurs sous réglementation fédérale dans des secteurs tels que les banques, les télécommunications, la radiodiffusion, les chemins de fer, le transport routier interprovincial, ainsi que le transport aérien.

Le CTC accueille favorablement l'intention du gouvernement d'interdire, grâce au projet de loi C-31, le recours à des clauses de non-concurrence dans les milieux de travail sous

covenants, like non-solicitation agreements and “no-poach” clauses, that function as NCAs and may constrain post-employment decisions. Therefore, we are glad to see that “other employment-related restrictions” are included in this prohibition.

The proposed prohibition on NCAs is an important first step. Canada now follows the Government of Ontario and other OECD states that have taken similar actions. Even though Canadian courts commonly find NCAs unenforceable, they are prevalent and have a chilling effect on worker mobility. A ban on non-compete agreements is appropriate. It provides clarity for employers, employees and adjudicators.

Non-compete agreements impact workers. These and other restrictive covenants in employment contracts can stifle job mobility and growth-enhancing job reallocation, and they may slow productivity growth and undermine the efficiency of the labour market. Strict enforceability of NCAs may thereby adversely affect earnings for all workers by slowing the frequency at which job seekers receive employment offers.

The CLC supports this ban on NCAs and would like to see additional measures to further strengthen this prohibition and reduce restrictions covered by Part III of the Canada Labour Code.

First, we would like the government to consider the unequal power relations in employment when prohibiting NCAs. A specific prohibition on employer penalties or reprisals is necessary to protect workers in low-pay jobs, especially when restrictive covenants impose training or benefit repayment penalties if an employee resigns.

Second, the federal government could play a leadership role in gathering Canada-specific data on restrictive covenants in employment contracts by working with provincial and territorial governments to sharply restrict NCAs in all jurisdictions and industries in Canada.

Third, we ask that this prohibition on NCAs be enforced to ensure that employers are held accountable.

réglementation fédérale. Les clauses de non-concurrence sont généralement regroupées avec d’autres clauses restrictives, comme les clauses de non-sollicitation et les clauses de non-maraudage, qui représentent des formes de clauses de non-concurrence et qui peuvent limiter les décisions après l’emploi. Par conséquent, nous sommes heureux de constater que cette interdiction englobe les « autres restrictions liées à l’emploi. »

La proposition d’interdire les clauses de non-concurrence constitue une première étape importante. Le Canada emboîte ainsi le pas au gouvernement de l’Ontario et d’autres États de l’OCDE qui ont pris des mesures similaires. Même si les tribunaux canadiens jugent généralement que ces clauses sont inapplicables, elles sont courantes et ont pour effet de stopper la mobilité des travailleurs. L’interdiction des clauses de non-concurrence constitue une mesure appropriée. Elle clarifie la donne pour les employeurs, les employés et les arbitres.

Les clauses de non-concurrence ont des répercussions sur les travailleurs. Ces clauses restrictives, ainsi que d’autres, dans les contrats de travail peuvent empêcher la mobilité des travailleurs et la réaffectation des postes pouvant stimuler la croissance, en plus de ralentir la croissance de la productivité et de miner l’efficacité du marché du travail. L’applicabilité à la lettre des clauses de non-concurrence pourrait donc avoir une incidence négative sur les revenus de tous les travailleurs puisqu’elles réduisent la fréquence à laquelle les chercheurs d’emploi se voient offrir des postes.

Le CTC appuie cette interdiction des clauses de non-concurrence et aimerait que des mesures supplémentaires soient prises pour davantage renforcer cette interdiction et réduire les restrictions visées par la partie III du Code canadien du travail.

Premièrement, nous aimerions que le gouvernement tienne compte des relations de pouvoir inégales en matière d’emploi lorsque les clauses de non-concurrence sont interdites. Il est nécessaire d’interdire expressément les sanctions ou les représailles de la part des employeurs afin de protéger les travailleurs occupant des emplois peu rémunérés, en particulier lorsque des clauses restrictives imposent l’obligation de rembourser des formations ou des prestations si un employé démissionne.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle de premier plan dans la collecte de données propres au Canada sur les clauses restrictives dans les contrats de travail. Pour ce faire, il devrait collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour fermement restreindre les clauses de non-concurrence dans toutes les administrations et industries canadiennes.

Troisièmement, nous demandons que l’interdiction visant les clauses de non-concurrence soit appliquée afin de garantir la reddition de comptes des employeurs.

Fourth, we ask the federal government to not only reject the grandfathering of existing NCAs but also to remove the section of Bill C-31 that allows NCAs to remain for one year to the day that the changes are implemented.

In closing, the CLC supports this prohibition of non-compete agreements and other restrictive employment agreements in federal workplaces in Bill C-31, especially given the prevalence of non-compete agreements in industries and occupations characterized by low pay and significant imbalances. Thank you.

Derrick Hynes, President and Chief Executive Officer, Federally Regulated Employers – Transportation and Communications: Good evening, senators. Thank you for the invitation to appear in front of you this evening. My name is Derrick Hynes and I am the President and CEO of Federally Regulated Employers – Transportation and Communications, or FETCO. Joining me this evening — in a virtual format — is legal counsel to FETCO, Jackie VanDerMeulen, who is a partner at Fasken.

This is not an example of me lawyering up. This is because I know you will ask questions that I can't answer, and she is a legal expert, so I think it will be helpful to the conversation.

By way of a quick introduction, FETCO is an employers' association representing most of Canada's major airlines, courier companies, maritime employers, railways, telecom firms and others in their capacities as employers.

With respect to Division 9 of Part 4 of Bill C-31, we all know it would prohibit federally regulated employers from entering into or requiring an employee to comply with a "non-compete clause" or certain "other employment-related restrictions." We appreciate that the proposed prohibition of non-compete clauses follows a trend already implemented in Ontario and several U.S. states toward restricting post-employment non-competes. At the same time, the bill contemplates that limited exemptions are needed because non-competes can serve important business purposes, particularly in respect of certain executives and business owners who can be indistinguishable from the business itself.

Quatrièmement, nous demandons au gouvernement fédéral non seulement de rejeter les droits acquis entourant les clauses de non-concurrence existantes, mais aussi de supprimer l'article du projet de loi C-31 qui permet de maintenir les clauses de non-concurrence pendant un an à partir de la mise en œuvre des changements.

En conclusion, le CTC appuie l'interdiction des clauses de non-concurrence et d'autres ententes restrictives en matière d'emploi dans les milieux de travail sous réglementation fédérale telle que proposée dans le projet de loi C-31. Notre appui est d'autant plus ferme étant donné que les clauses de non-concurrence sont courantes dans les industries et les professions se caractérisant par des salaires peu élevés et des déséquilibres importants. Merci.

Derrick Hynes, président et chef de la direction, Association des Employeurs des transports et communications de régie fédérale : Bonsoir, honorables sénateurs et sénatrices. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous ce soir. Je m'appelle Derrick Hynes et je suis président et chef de la direction de l'Association des Employeurs des transports et communications de régie fédérale, ou ETCOF. Je suis accompagné — à distance — de Me Jackie VanDerMeulen, qui est conseillère juridique de l'ETCOF et associée chez Fasken.

Je ne tenais pas à être accompagné d'une avocate, mais je sais que vous allez poser des questions auxquelles je ne serai pas en mesure de répondre. Comme Me VanDerMeulen est juriste, je pense que sa présence sera utile aux fins de notre discussion.

En guise de présentation rapide, je dirai que l'ETCOF est une association qui représente la plupart des grandes compagnies aériennes, des entreprises de messagerie, des entreprises de transport maritime, des chemins de fer, des entreprises de télécommunications ainsi que d'autres entreprises canadiennes en leur qualité d'employeurs.

Nous savons tous que la section 9 de la partie 4 du projet de loi C-31 interdirait aux employeurs sous réglementation fédérale de se doter d'une « clause de non-concurrence » ou de certaines « autres restrictions liées à l'emploi, » ou d'obliger un employé à se conformer à de telles dispositions. Nous sommes conscients que la proposition d'interdire des clauses de non-concurrence s'inscrit dans une tendance déjà présente en Ontario et dans plusieurs États américains visant à restreindre les dispositions relatives à la non-concurrence après l'emploi. Parallèlement, le projet de loi considère que des exemptions limitées s'imposent parce que les clauses de non-concurrence peuvent réaliser d'importants objectifs commerciaux, en particulier en ce qui concerne certains dirigeants et propriétaires d'entreprise qui peuvent être indifférenciables de l'entreprise en tant que telle.

In the interests of time this evening, I will jump straight away into a series of recommendations that our members feel would improve this portion of Bill C-31. I'd be happy to then discuss further in the Q and A.

Our first recommendation is to allow some form of grandfathering or extend the transition period. This draft bill voids all existing non-compete clauses after a one-year transition period. Our suggestion is that the government consider one of two alternatives. Either apply these changes prospectively only on forward-looking agreements after coming into force, rendering all current agreements as grandfathered and still enforceable, subject to common law limits — this was the approach taken in Ontario — or extend the transition period from one year to three years to allow employers the time to renegotiate compensation and retention arrangements with affected employees given the trade-offs made and other context-specific contractual terms negotiated at the relevant time these non-competes were agreed to.

Our second recommendation is to broaden senior executive exemptions in line with what practically constitutes an "executive." The current list of senior executive exemptions based on specific and select titles is unnecessarily rigid. Executive titles are not standardized across industries, may change over time as organizational structures evolve and can be superficial or inconsistent indicators of actual seniority and strategic importance within an organization.

The policy intent of the exemption is to recognize that members of an employer's executive leadership team occupy a qualitatively different position with access to competitively sensitive information and meaningful bargaining power that justifies the continued availability of non-compete protections. It would seem logical, then, that those directly in the CEO's sphere might be best identified as worthy of an exemption.

In the least, the current list is incomplete. Missing are titles such as chief administrative officer, chief corporate development officer and chief marketing officer. Some of these are already enumerated in the Ontario legislation. Ontario also extends the exemption to any other executive who "holds any other chief executive position" not specifically enumerated, providing a more purpose-based exclusion.

À des fins de concision, je vais passer directement à une série de recommandations qui, selon nos membres, amélioreraient cette partie du projet de loi C-31. Par la suite, je serai ravi d'en discuter plus en détail pendant la période de questions.

Notre première recommandation consiste à permettre une certaine forme de droits acquis ou à prolonger la période de transition. Dans cette version du projet de loi, toutes les clauses de non-concurrence existantes seraient annulées au terme d'une période de transition d'un an. Nous suggérons au gouvernement d'envisager l'une ou l'autre de deux solutions de rechange. Il pourrait appliquer ces changements prospectivement uniquement aux clauses s'appliquant toujours après l'entrée en vigueur du projet de loi, de sorte que toutes les clauses actuelles bénéficieraient de droits acquis et seraient toujours exécutoires, sous réserve des délais de prescription de la common law. C'est d'ailleurs l'approche qui a été adoptée en Ontario. L'autre option serait que le gouvernement prolonge la période de transition d'un à trois ans afin de donner aux employeurs le temps de renégocier les accords de rémunération et de maintien en poste avec les employés touchés. Ils pourraient ainsi tenir compte des compromis trouvés et des conditions contractuelles propres au contexte qui ont été négociées au moment où ces clauses de non-concurrence ont été approuvées par les deux parties.

Notre deuxième recommandation est d'élargir les exemptions touchant les cadres supérieurs pour qu'elles visent les personnes étant réellement des « dirigeants ». La liste actuelle des exemptions visant les cadres supérieurs s'appuie sur la base de titres précis et est inutilement rigide. Les titres de postes des cadres ne sont pas uniformes dans toutes les industries, peuvent changer au fil du temps lorsque les structures organisationnelles évoluent et sont parfois des indicateurs superficiels ou incohérents de l'ancienneté réelle et de l'importance stratégique d'un cadre au sein d'une organisation.

L'objectif stratégique de l'exemption est de reconnaître que les membres de l'équipe de direction d'un employeur occupent des postes intrinsèquement différents des autres employés. En effet, ils ont accès à des informations de nature délicate sur le plan de la concurrence et ont un pouvoir de négociation marqué. Ces caractéristiques justifient l'application à long terme des protections conférées par les clauses de non-concurrence. En toute logique, les circonstances des employés relevant directement du PDG semblent donc justifier l'exemption.

La liste actuelle est pour le moins incomplète. Elle omet des titres comme ceux de chef des services administratifs, chef du développement de l'entreprise et chef de la commercialisation. Certains de ces titres sont déjà énumérés dans la loi ontarienne. L'Ontario étend également l'exemption à tout autre cadre supérieur qui « occupe un autre poste de premier dirigeant » qui n'est pas expressément mentionné. L'exclusion dans la loi ontarienne s'appuie donc davantage sur les fonctions du poste.

Our third recommendation is to seek early clarity and industry consultation on the definition of “other employment-related restriction.” This category is left to future regulations, raising some uncertainty about where the government might go on next steps. That said, our suggestions are the following: that the regulations be published in draft for consultation before the proposed amendments in Bill C-31 are brought into force; that the definition be limited to restrictions that are genuinely analogous to non-competes; and that FETCO and other key stakeholders be given a formal consultation role in developing the regulations.

In the least, we recommend an express statutory or regulatory carve-out confirming that non-solicitation and non-disclosure clauses are not non-compete clauses or other employment-related restrictions, mirroring the clarification provided in the Ontario guidance. This would reduce interpretive uncertainty without undermining the policy objective.

Our fourth recommendation is to clarify the interaction with sale-of-business transactions involving federal businesses. We suggest greater clarity on how the sale-of-business exemption is intended to apply. This is particularly important because this issue has emerged as a complicated factor in the Ontario context. The hope is we can learn from their experience and not repeat mistakes. The exemption in this bill, as currently drafted, refers to “a person who sells their federally regulated business” and becomes an employee of the purchaser. This is language that could be read as requiring personal ownership — in other words, as a sole proprietor — thereby excluding a more common scenario where a group of shareholders may sell certain shares and enter into non-competes.

Finally, in the interest of time, our last recommendation is to carve out non-compete restrictions where employees continue to receive payments. We think a carve-out is justified for non-compete restrictions that apply during a period in which the employer continues to make payments to the employee following the cessation of employment — for example, as part of a severance package.

In this situation, where an individual remains in receipt of ongoing payments from the former employer, a non-compete is not such a burden. That former employee is not being restrained from earning a livelihood but rather is being compensated in exchange for a time-limited commitment not to compete.

Thank you.

Notre troisième recommandation vise à clarifier rapidement la définition des « autres restrictions liées à l’emploi » et à consulter l’industrie à ce sujet. Cette catégorie de restrictions serait définie dans un futur règlement, ce qui soulève une certaine incertitude quant à l’orientation que le gouvernement pourrait prendre aux prochaines étapes. Cela dit, nous recommandons que le règlement soit publié sous forme d’ébauche à des fins de consultation avant l’entrée en vigueur des modifications proposées dans le projet de loi C-31; que la définition se limite aux restrictions véritablement similaires à celles des clauses de non-concurrence; et que l’ETCOF et d’autres intervenants clés se voient confier un rôle de consultation formel dans la rédaction du règlement.

À tout le moins, nous recommandons — à l’instar de la précision se trouvant dans les directives de l’Ontario — une exclusion législative ou réglementaire explicite confirmant que les clauses de non-sollicitation et de non-divulgation ne constituent pas des clauses de non-concurrence ou d’autres restrictions liées à l’emploi. Cette précision permettrait d’interpréter la politique avec plus de certitude sans pour autant miner son objectif stratégique.

Notre quatrième recommandation consiste à clarifier les interactions lors de transactions de vente d’entreprises impliquant des entreprises fédérales. Nous proposons de clarifier la manière dont l’exemption relative à la vente d’une entreprise est censée s’appliquer. C’est d’autant plus important que ce facteur s’est avéré complexe dans le contexte ontarien. Nous espérons pouvoir tirer des leçons de l’expérience de la province et ne pas répéter ses erreurs. L’exemption dans la mouture actuelle du projet de loi renvoie à « la personne qui vend son entreprise sous réglementation fédérale » et qui devient un employé de l’acheteur. Ce libellé pourrait être interprété comme exigeant la propriété personnelle — autrement dit, le fait d’être propriétaire unique —, ce qui exclut un scénario plus courant où un groupe d’actionnaires vend certaines actions et conclut des ententes de non-concurrence.

Enfin, pour ne pas accaparer trop de temps, je dirai que notre dernière recommandation est d’exclure les restrictions de non-concurrence lorsque les employés continuent de recevoir des paiements. Nous pensons qu’une exclusion est justifiée pour les restrictions de non-concurrence qui s’appliquent pendant la période où l’employeur continue de verser des paiements à l’employé après la cessation d’emploi — par exemple, dans le cadre d’une indemnité de départ.

Dans une telle situation, où une personne continue de recevoir des paiements de l’ancien employeur sur une base régulière, la non-concurrence ne représente pas un inconvénient. En effet, l’ancien employé n’est pas privé d’un gagne-pain puisqu’il est rémunéré en échange d’un engagement limité dans le temps à ne pas participer à des activités en concurrence avec l’entreprise.

Merci.

The Chair: Thank you, Mr. Hynes.

We will now proceed to questions from committee members. For this panel, senators will have five minutes for your question, and that includes the answer. Please indicate if your question is directed to a particular witness or to all witnesses.

Senator Burey: Thank you so much for being here.

I was having a little bit of what Ms. Chang said and then what Mr. Hynes said. I heard that you noted, Ms. Chang, that this was the first step in this legislation and that you had further recommendations on unequal power, reprisals, benefit repayment and those sorts of things. Moving over to Mr. Hynes, we heard the exact comeback or opposite of that, saying that we should actually allow these things.

Looking at the Ontario example, looking at best practices and also protecting the mobility of workers, how do you think the government should navigate this landscape?

Ms. Chang: This is not the first time that Mr. Hynes and the Canadian Labour Congress, or CLC, would have slightly different ways to proceed, but I'm going to defer to my colleague Lisa Freeman to answer that question.

Lisa Freeman, Senior Researcher, Canadian Labour Congress: Thank you.

Just to answer your question as to how the government can navigate between the differences and just to make sure I have it clear — sorry, can you repeat that again?

Senator Burey: How do we navigate between your statements of next steps and what Mr. Hynes said are things that should be in the regulations?

Ms. Freeman: For me, the one thing that I heard that we're different on is the difference of the grandfathering in and what is happening in Ontario. In terms of really protecting workers, we did ask in consultations to not have anything grandfathered in, so having the one year seems to be a compromise to ensure that businesses and employers have time to change what Mr. Hynes had spoken to. We would ask the government to keep that.

Maybe we need to consult with businesses and employers to extend it a little bit, but at the same time, given how Ontario worked, it really doesn't seem like it is enforced for any of the workers who are already there. It was grandfathered in; people still have non-compete clauses. So we would like to see in the federal sector that employees don't have that and workers don't have the non-compete clause.

La présidente : Merci, monsieur Hynes.

Nous allons maintenant passer aux questions des membres du comité. Pour ce groupe de témoins, les sénateurs disposent de cinq minutes pour poser leurs questions et entendre les réponses. Veuillez indiquer si votre question s'adresse à un témoin en particulier ou à tous les témoins.

La sénatrice Burey : Merci beaucoup d'être parmi nous.

J'ai réfléchi à ce qu'a dit Mme Chang, puis à ce qu'a dit M. Hynes. Vous avez affirmé, madame Chang, que ce projet de loi constitue une première étape et que vous avez d'autres recommandations sur le déséquilibre des pouvoirs, les représailles, le remboursement des prestations et ce genre de réalités. Puis, M. Hynes a réfuté cet argumentaire et a avancé exactement le contraire, à savoir que nous devrions permettre ces situations.

Si l'on tient compte de l'exemple de l'Ontario, des pratiques exemplaires et de la protection de la mobilité des travailleurs, quelle approche le gouvernement devrait-il adopter?

Mme Chang : Ce n'est pas la première fois que M. Hynes et le Congrès du travail du Canada, ou CTC, voient les choses légèrement différemment, mais je vais laisser ma collègue Lisa Freeman répondre à cette question.

Lisa Freeman, chercheuse principale, Congrès du travail du Canada : Merci.

Pour répondre à votre question sur la façon dont le gouvernement peut s'y retrouver entre les différences et pour m'assurer d'avoir bien compris... Je suis désolée; pouvez-vous répéter la question?

La sénatrice Burey : Comment pouvons-nous concilier vos idées sur les prochaines étapes et ce que M. Hynes a dit être des éléments qui devraient figurer dans le règlement?

Mme Freeman : Selon ce que j'ai entendu, le seul point qui nous différencie est la divergence d'opinions sur les droits acquis et sur la situation en Ontario. Afin de bien protéger les travailleurs, nous avons demandé lors des consultations de ne pas prévoir de droits acquis; le délai d'un an semble donc être un compromis pour garantir que les entreprises et les employeurs ont le temps de changer les éléments qu'a soulevés M. Hynes. Nous demandons au gouvernement de maintenir cette période d'un an.

Il faudrait peut-être consulter les entreprises et les employeurs pour légèrement prolonger la période. Or, je préciserai que la situation en Ontario démontre que la disposition ne semble pas vraiment appliquée aux travailleurs déjà visés par une clause de non-concurrence. Les clauses de non-concurrence sont visées par des droits acquis; par conséquent, il y en a encore. Nous aimerions donc sortir les employés de cette situation dans le

One year would be our compromise, but we prefer nothing at all so that it can be active immediately. It won't impact labour productivity. At this time, we are in a really heightened economic problem, and it is a hard time for workers right now, and we want people to have jobs. We want them to have well-paying jobs. We don't want limitations on employment or limitations on economic growth.

We think that not having any of the grandfathering in would be the best for the economy and for workers.

Senator Burey: The next question is on the enforcement and maybe your experience on both ends, especially with the Ontario experience and, of course, the OECD countries that you mentioned.

Will the Canada Industrial Relations Board, or CIRB, have enough resources? I would be expecting more claims. What should the government be doing to prepare for this from an employee's perspective and then from an employer's perspective?

Ms. Chang: Certainly, from our perspective, if we are going to have a piece of legislation, we want there to be consequences and enforceability. Too often, there is not enough staffing to allow for proper enforcement.

For this particular piece as well, we are looking for enforcement, and we are looking for proper resourcing of the CIRB to ensure that if we're going to put a piece of legislation in and change it, then there is enforceability.

Ms. Freeman: Just to add one thing to what Ms. Chang said, recently I have been in conversation with some of our members of the Canadian Union of Public Employees, or CUPE, considering what is happening with the CIRB, and we all know what is happening with section 107 in Canada.

The CIRB is tight. We need more people on the labour board and we need more people on the industrial relations board in order to do everything that is happening around section 107, especially given what was tabled this week with Bill C-39.

I think hiring more people for the CIRB is the way to go in order to make sure this enforcement happens, since we know there might be more and more activity for them in the coming years.

Senator Burey: Mr. Hynes, did you want to add something?

secteur fédéral; nous ne voulons pas que les travailleurs soient visés par des clauses de non-concurrence.

Comme compromis, nous proposons une période d'un an, mais nous préférerions une interdiction complète pour que le changement soit en vigueur dès maintenant. Cela n'aura pas d'incidence sur la productivité de la main-d'œuvre. La conjoncture économique est extrêmement défavorable en ce moment, les temps sont durs pour les travailleurs, et nous voulons qu'ils aient un emploi. Nous voulons qu'ils aient des emplois bien rémunérés. Nous ne voulons pas limiter l'emploi ou la croissance économique.

Nous sommes d'avis que l'absence de droits acquis serait l'idéal pour l'économie et pour les travailleurs.

La sénatrice Burey : Ma prochaine question porte sur l'application de la loi et peut-être sur votre expérience de part et d'autre — en particulier en Ontario et, bien sûr, dans les pays de l'OCDE que vous avez mentionnés.

Le Conseil canadien des relations industrielles, ou CCRI, aura-t-il suffisamment de ressources? Je m'attends à ce que le nombre de demandes augmente. Que devrait faire le gouvernement pour s'y préparer du point de vue des employés, puis du point de vue des employeurs?

Mme Chang : Il est certain que, selon nous, l'adoption d'une mesure législative doit prévoir des conséquences et une bonne application des règles. Trop souvent, le nombre d'employés est insuffisant pour assurer une application adéquate de la loi.

Ce projet de loi ne fait pas exception : nous voulons qu'il s'accompagne d'une application adéquate de la loi et que le CCRI dispose des ressources nécessaires pour garantir que, si nous adoptons une mesure législative et la modifions, elle soit réellement appliquée.

Mme Freeman : J'aimerais ajouter un élément à la réponse de Mme Chang. J'ai récemment discuté avec certains de nos membres du Syndicat canadien de la fonction publique, ou SCFP, de la situation actuelle du CCRI. Nous savons tous ce qui se passe avec l'article 107 au Canada.

Le personnel du CCRI est limité. Il faut plus d'employés au conseil du travail et au conseil des relations industrielles pour composer avec les répercussions de l'article 107, surtout compte tenu de ce qui a été déposé cette semaine dans le projet de loi C-39.

Je pense qu'il faut privilégier l'embauche de plus de personnel au CCRI pour assurer l'application de la loi, car nous savons que l'organisation pourrait être de plus en plus occupée dans les prochaines années.

La sénatrice Burey : Monsieur Hynes, vouliez-vous ajouter quelque chose?

Mr. Hynes: You have touched on an area where there is common agreement. In fact, as the person who speaks in the federal space on behalf of employers, I have co-written at least three letters with the President of the Canadian Labour Congress — current and past — suggesting to the government that the board needs to be better resourced.

We are aligned.

Senator Burey: Thank you.

Senator Boudreau: On the surface, this seems to benefit workers. I, for one, am okay with that and in favour of that.

My first question would be to Ms. Chang, and you touched on it in your introductory remarks, but I'd like you to just maybe expand on that a little more.

Now that the federal government is basically following, I guess, Ontario's lead in this case and implementing these changes, is there an expectation that other provinces and territories will do the same?

If so, can you speak to that? Are there other provinces that are on the verge of doing this? Where does it stand in terms of other jurisdictions in the country?

Ms. Chang: Certainly, we would hope and expect that other provinces would follow suit. Often, what does happen is that if there is some legislation that is working well in one jurisdiction, then another province or territory — or if it's at a provincial level, then the federal level will follow suit. We think this is a good thing. We think this will help workers in this particular economy, as we have stated earlier.

If we're looking to improve things for workers and improve mobility, then I think that if this is something that the federal government is doing, other provinces would be interested in following suit.

Senator Boudreau: Nobody is on the doorstep and ready to do it just yet that you're aware of?

Ms. Chang: Not that I'm aware of, no.

Senator Boudreau: Another quick question that would be more for Mr. Hynes is when we talk about the two exemptions, the senior executive is fairly simple to understand, but the second one is a little more complex. Could you give a concrete example?

To me, if I sell my business and then I go to work for that business, there has obviously been an agreement there. Why would there need to still be a non-compete clause?

M. Hynes : Vous abordez un point sur lequel nous nous entendons. D'ailleurs, à titre de représentant des employeurs dans la sphère fédérale, j'ai corédigé au moins trois lettres avec des présidents du Congrès du travail du Canada — la présidente actuelle et son prédécesseur — pour recommander au gouvernement de grossir l'effectif du CCRI.

Nous sommes sur la même longueur d'onde.

La sénatrice Burey : Merci.

Le sénateur Boudreau : À première vue, cela semble avantageux pour les travailleurs. Pour ma part, cela me convient et j'y suis favorable.

Ma première question s'adresse à Mme Chang, et vous en avez parlé dans votre déclaration préliminaire, mais j'aimerais que vous nous en disiez un peu plus à ce sujet.

Maintenant que le gouvernement fédéral suit essentiellement l'exemple de l'Ontario dans ce cas-ci et met en œuvre ces changements, s'attend-on à ce que d'autres provinces et territoires fassent de même?

Si oui, pouvez-vous nous en parler? Y a-t-il d'autres provinces qui sont sur le point de le faire? Où en sont les autres administrations du pays?

Mme Chang : Nous l'espérons et nous nous attendons certainement à ce que d'autres provinces emboîtent le pas. Souvent, ce qui se passe, c'est que si une loi fonctionne bien dans une administration, une autre province ou un autre territoire... ou si c'est à l'échelle provinciale, le gouvernement fédéral emboîte le pas. Nous pensons que c'est une bonne chose. Nous pensons que cela aidera les travailleurs dans cette économie particulière, comme nous l'avons dit plus tôt.

Si nous cherchons à améliorer les choses pour les travailleurs et la mobilité, je pense que si c'est quelque chose que le gouvernement fédéral fait, d'autres provinces souhaiteraient emboîter le pas.

Le sénateur Boudreau : À votre connaissance, personne n'est encore prêt à le faire?

Mme Chang : Pas à ma connaissance, non.

Le sénateur Boudreau : Une autre petite question qui s'adresserait davantage à M. Hynes concerne les deux exemptions. En ce qui a trait au poste de cadre supérieur, c'est assez simple à comprendre, mais la deuxième exemption est un peu plus complexe. Pourriez-vous donner un exemple concret?

À mon avis, si je vends mon entreprise et que je vais ensuite travailler pour cette entreprise, il y a évidemment eu une entente. Pourquoi faudrait-il encore une clause de non-concurrence?

I don't know if you could give a concrete example of a situation like that which would apply here.

Jackie VanDerMeulen, Legal Counsel, Federally Regulated Employers – Transportation and Communications: Mr. Hynes, would I be able to jump in on that? I'm sorry, senator, if that is okay.

I work at Fasken, which is a very large corporate law firm. We also regularly support corporate transactions. Almost every corporate transaction that I have seen come across my desk has had a situation where you have an employee who is also an owner, and they are working for that business, and they are highly integrated in that business. As Mr. Hynes said at the beginning, they essentially are the business. They are quite indistinguishable.

Part of what the purchaser is paying for when they are buying that business is often their employment and the continuity of their business going upwards, but they also want to ensure that this person is not going to work for them for six months and then go and start the very same business in competition with them.

I think part of the challenge that Mr. Hynes mentioned with the provisions, as they are currently drafted, is that it assumes a much more simplistic model than what we see in reality, which are really complicated transactions where you have a whole bunch of different people. And often we're not talking about someone who is making $40,000, $50,000 or $100,000 a year; we're talking about people who are making salaries up in the millions and who are getting even more in equity as part of that transaction.

From the business perspective, it's really important that we have certainty around what those parameters are and that it is not an attempt to try to restrict your typical worker. It is really trying to ensure that we don't blur the lines unnecessarily with the true business purpose that often comes with non-competes.

I hope that answered your question.

Senator Boudreau: It did. Thank you. That was very helpful.

Senator Muggli: I will start with Ms. Chang. You talked about further actions that could be pursued in this legislation. Do you know — or maybe the legal counsel folks here know — if there are any court challenges in play for some of those pieces that might result in some of those changes taking place?

Ms. Freeman: At this time, I don't know of any at the moment. I am not legal counsel. I'm a senior researcher, but I have a background in law. From what I have read and researched, courts do find it hard to enforce these non-compete

Je ne sais pas si vous pourriez donner un exemple concret d'une situation comme celle-là qui s'appliquerait ici.

Me Jackie VanDerMeulen, conseillère juridique, Association des Employeurs des transports et communications de régie fédérale : Monsieur Hynes, puis-je intervenir à ce sujet? Je suis désolée, sénateur, si cela vous convient.

Je travaille à Fasken, un très grand cabinet d'avocats. Nous soutenons également régulièrement les transactions des entreprises. Dans presque toutes les transactions d'entreprise que j'ai vues sur mon bureau, il y avait un employé qui était également propriétaire, qui travaillait pour cette entreprise et qui était très intégré dans cette entreprise. Comme M. Hynes l'a dit au début, ce sont essentiellement les entreprises. Ils sont tout à fait indifférenciables.

Lorsque l'acheteur achète cette entreprise, il paie en partie pour son emploi et la continuité de ses activités à la hausse, mais il veut aussi s'assurer que cette personne ne travaillera pas pour lui pendant six mois pour ensuite lancer la même entreprise en concurrence avec lui.

Je pense qu'une partie du défi que M. Hynes a mentionné concernant les dispositions, dans leur forme actuelle, c'est qu'elles supposent un modèle beaucoup plus simpliste que ce que nous voyons en réalité, à savoir des transactions vraiment compliquées où il y a tout un tas de personnes différentes. Et souvent, nous ne parlons pas d'une personne qui gagne 40 000, 50 000 ou 100 000 $ par an; nous parlons de personnes qui gagnent des millions de dollars en salaires et qui obtiennent encore plus de capitaux propres dans le cadre de cette transaction.

Du point de vue des entreprises, il est vraiment important que nous ayons une certitude quant à ces paramètres et qu'il ne s'agisse pas d'une tentative de restreindre le travailleur type. Il s'agit vraiment de veiller à ne pas brouiller inutilement les limites avec le véritable objectif commercial qui accompagne souvent la non-concurrence.

J'espère que cela répond à votre question.

Le sénateur Boudreau : Oui. Merci. C'était très utile.

La sénatrice Muggli : Je vais commencer par Mme Chang. Vous avez parlé d'autres mesures qui pourraient être prises dans le cadre de ce projet de loi. Savez-vous — ou peut-être que les conseillers juridiques ici présents le savent — s'il y a des contestations judiciaires en cours pour certains éléments qui pourraient entraîner des changements?

Mme Freeman : Pour l'instant, je n'en connais pas. Je ne suis pas conseillère juridique. Je suis chercheuse principale, mais j'ai une formation en droit. D'après mes lectures et mes recherches, les tribunaux ont du mal à faire appliquer ces dispositions de

clauses. In some ways, if courts can't enforce them, why do we have them in place if that's the reason? I haven't heard of any challenges recently. I have not done significant research to really dive into it, but maybe the counsel does.

Senator Muggli: Happy to send it over to the remote guest.

Ms. VanDerMeulen: Thank you very much. Yes, we do see a lot of litigation in the area of non-competes, which I think is part of the context when you are considering the issue of grandfathering. The way I explain it to a client generally is non-competes are presumptively unenforceable in common law jurisdictions in Canada, and my understanding is the same applies in Quebec. So you really have to fit yourself into a very narrow exemption or situation for the courts to actually uphold them. There are many instances of the courts striking them down where they are overly broad in terms of geographic scope, et cetera.

From my perspective, when you are considering grandfathering in agreements that have been negotiated in very often particular circumstances, often for significant equity and other things on the other side with these senior executives, those sorts of considerations are still going to be considered by the court. Even if the person doesn't have recourse to the CIRB, for example, because the exemption applies, they can still go to the court and say, "This isn't enforceable for X, Y or Z reason." So you still have the balance there.

Senator Muggli: To relate it specifically to the federal civil service, have there been court challenges specifically related to these agreements with federal civil service employees?

Ms. VanDerMeulen: That I'm afraid I can't comment on. I don't know the federal civil service as well. In the private sector, certainly there is a lot of activity —

Senator Muggli: Just trying to understand the magnitude of this issue in the federal civil service. Have you received complaints from employees who have been bound by these agreements?

Ms. VanDerMeulen: Sorry, was that one for me? I haven't.

Senator Muggli: It's for anybody. How about Mr. Hynes?

Mr. Hynes: What I would say is — and, Ms. VanDerMeulen, correct me if I'm wrong here — the practice on the employer side is that these are for very senior roles. So the intention is not

non-concurrence. D'une certaine manière, si les tribunaux ne peuvent pas les faire respecter, pourquoi les avons-nous en place si c'est la raison? Je n'ai pas entendu parler de contestations récemment. Je n'ai pas fait de recherches approfondies à ce sujet, mais la conseillère juridique en a peut-être.

La sénatrice Muggli : C'est avec plaisir que je fais appel au témoin à distance.

Me VanDerMeulen : Merci beaucoup. Oui, nous voyons beaucoup de litiges dans le domaine de la non-concurrence, ce qui, à mon avis, fait partie du contexte lorsque vous examinez la question des droits acquis. La façon dont je l'explique à un client en général, c'est que les dispositions de non-concurrence sont présumées inapplicables dans les administrations de common law au Canada, et je crois comprendre qu'il en va de même au Québec. Il faut donc vraiment s'arrimer à une exemption ou à une situation très particulière pour que les tribunaux les maintiennent. Il y a eu de nombreux cas où les tribunaux les ont invalidées, parce qu'elles avaient une portée géographique trop large, et cetera.

De mon point de vue, lorsque vous envisagez de protéger les droits acquis dans des accords qui ont été négociés dans des circonstances très souvent particulières, souvent pour des capitaux propres importants et d'autres choses qui attendent les cadres supérieurs, ce genre de considérations sera toujours pris en compte par le tribunal. Même si la personne n'a pas de recours au CCRI, par exemple, parce que l'exemption s'applique, elle peut quand même aller devant le tribunal et dire : « Ce n'est pas applicable pour telle ou telle raison. » Il y a donc toujours un équilibre.

La sénatrice Muggli : Pour ce qui est de la fonction publique fédérale en particulier, y a-t-il eu des contestations judiciaires liées précisément à ces ententes avec des employés de la fonction publique fédérale?

Me VanDerMeulen : Je crains de ne pas pouvoir me prononcer à ce sujet. Je ne connais pas la fonction publique fédérale aussi bien. Dans le secteur privé, il y a certainement beaucoup d'activités...

La sénatrice Muggli : J'essaie simplement de comprendre l'ampleur de ce problème dans la fonction publique fédérale. Avez-vous reçu des plaintes de la part d'employés qui ont été liés par ces ententes?

Me VanDerMeulen : Excusez-moi, cette question s'adressait-elle à moi? Je n'en ai pas reçu.

La sénatrice Muggli : N'importe qui peut répondre. Et vous, monsieur Hynes?

M. Hynes : Ce que je dirais — et, maître VanDerMeulen, corrigez-moi si je me trompe —, c'est que la pratique du côté des employeurs est que ce sont des postes de très haut

to take away anybody's ability to leave an organization and go find another job. These are for very senior roles in very specific circumstances.

Senator Muggli: But it doesn't seem like that has been an issue in the federal civil service to this point that we're aware of? I'm just trying to figure out how this came about. I know it was in the budget, but why? Or it was in the election platform budget; I can't remember.

Mr. Hynes: I think the reality is — and Ms. VanDerMeulen alluded to this earlier — common law principles evolve over time. Our understanding of how some of these things get interpreted evolves over time. Our position has always been that these are exceptional circumstances reserved for, in many respects, just the most senior of the senior. They are entered into almost exclusively on a voluntary basis, and there is a transaction at play when these agreements are agreed to.

Senator Muggli: It seems like we are doing housekeeping here. Okay, that's all.

Senator Senior: I'm sort of in that place of being perplexed, but I'll accept housekeeping.

I think two or three of you mentioned the importance of resourcing the CIRB to the point where it needs to be more effective, especially with this incoming bill. Are you aware of any measures that the CIRB is taking to prepare for Part 4 of Bill C-31?

Ms. Chang: No.

Senator Senior: Okay, that was a nice quick answer. Now I have to back it up with something else.

I was thinking about the CLC and its role. So —

The Chair: Senator Senior, sorry to interrupt, but if you recall, there was a witness who could not be here today. If you are comfortable, we could direct that question to her because that sounds like a question she might be able to answer.

Senator Senior: Thank you, Madam Chair. Yes, I will save that question to be directed accordingly.

The Chair: Can you read it into the record for us, please?

Senator Senior: What measures, if any, is the CIRB taking to prepare for the coming into force of Division 9 of Part 4 of Bill C-31?

niveau. L'intention n'est donc pas d'éliminer la possibilité pour quiconque de quitter une organisation et de trouver un autre emploi. Il s'agit de postes de très haut niveau dans des circonstances très précises.

La sénatrice Muggli : Mais il ne semble pas que cela ait été un problème dans la fonction publique fédérale jusqu'à présent, à votre connaissance? J'essaie simplement de comprendre comment on en est venu là. Je sais que c'était dans le budget, mais pourquoi? Ou c'était dans le budget du programme électoral; je ne m'en souviens pas.

M. Hynes : Je pense que la réalité — et Me VanDerMeulen y a fait allusion plus tôt —, c'est que les principes de la common law évoluent au fil du temps. Notre compréhension de la façon dont certaines de ces dispositions sont interprétées évolue au fil du temps. Notre position a toujours été qu'il s'agit de circonstances exceptionnelles réservées, à bien des égards, aux postes de cadres les plus élevés. Ces accords sont conclus presque exclusivement sur une base volontaire, et une transaction est en jeu lorsque ces accords sont conclus.

La sénatrice Muggli : Il semble que nous soyons en train de régler des questions d'ordre administratif. D'accord, c'est tout.

La sénatrice Senior : Je suis un peu perplexe, mais je vais accepter de parler d'une question d'ordre administratif.

Je pense que deux ou trois d'entre vous ont mentionné l'importance d'affecter des ressources au CCRI pour qu'il soit plus efficace, surtout avec ce projet de loi à venir. Savez-vous si le CCRI prend des mesures pour se préparer à la partie 4 du projet de loi C-31?

Mme Chang : Non.

La sénatrice Senior : D'accord, c'était une bonne réponse rapide. Je dois maintenant étayer mes propos avec autre chose.

Je pensais au CTC et à son rôle. Donc...

La présidente : Sénatrice Senior, je suis désolée de vous interrompre, mais si vous vous souvenez bien, il y a un témoin qui ne pouvait pas être ici aujourd'hui. Si cela vous convient, nous pourrions lui poser la question, car elle semble être en mesure d'y répondre.

La sénatrice Senior : Merci, madame la présidente. Oui, je vais garder cette question pour plus tard.

La présidente : Pouvez-vous nous la lire aux fins du compte rendu, s'il vous plaît?

La sénatrice Senior : Quelles mesures, le cas échéant, le CCRI prend-il pour se préparer à l'entrée en vigueur de la section 9 de la partie 4 du projet de loi C-31?

I don't think I heard of any proposed amendments. Maybe, Mr. Hynes, you mentioned some, but I'm curious about Ms. Chang from the CLC. Are you proposing any amendments to this bill?

Ms. Chang: We did talk about the grandfathering piece. We know that is out. But there is still the one-year extension period, and we were saying it would be nice to remove that as well. If you are having a good thing, why should people wait? That would be one of the things that we were mentioning about possibly amending. I think that was the main piece pretty much.

Senator Senior: I don't think I have seen a bill with such cross-sectoral agreement.

The Chair: Thank you very much, senators. This brings us, in fact, to the end of this part of our meeting. We have some time before we have completed our meeting, and I would like to take this opportunity, with your agreement, to go into a brief in camera discussion about tomorrow's meeting.

Thank you very much to our witnesses for being here today and for helping us understand some of the more complex nuances of the bill. Thank you.

(The committee continued in camera.)

Je ne crois pas avoir entendu parler d'amendements proposés. Monsieur Hynes, vous en avez peut-être mentionné quelques-uns, mais j'aimerais en savoir plus de la part de Mme Chang, du CTC. Proposez-vous des amendements à ce projet de loi?

Mme Chang : Nous avons parlé des droits acquis. Nous savons que ce n'est plus le cas. Mais il y a toujours la période de prolongation d'un an, et nous disions qu'il serait bien de la supprimer également. Si vous avez une bonne chose, pourquoi les gens devraient-ils attendre? C'est l'une des choses que nous avons mentionnées au sujet de la possibilité d'apporter des modifications. Je pense que c'était l'élément principal.

La sénatrice Senior : Je ne pense pas avoir vu un projet de loi avec une telle entente intersectorielle.

La présidente : Merci beaucoup, sénateurs. Cela nous amène, en fait, à la fin de cette partie de notre réunion. Il nous reste un peu de temps avant la fin de notre réunion, et j'aimerais profiter de l'occasion, avec votre accord, pour discuter brièvement à huis clos de la réunion de demain.

Merci beaucoup à nos témoins de leur présence ici aujourd'hui et de nous avoir aidés à comprendre certaines des nuances les plus complexes du projet de loi. Merci.

(La séance se poursuit à huis clos.)